

RAPPORT FINAL

IMPORTANCE ET IMPACTS DES PRESSIONS PÉRIPHÉRIQUES SUR LE MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES AIRES PROTÉGÉES AU QUÉBEC

Étude présentée au

**PROGRAMME D'AIDE AUX
PRIORITÉS EN ENVIRONNEMENT – PAPE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

Projet réalisé par

**L'UNION QUÉBÉCOISE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE**

MARS 2005

**UQCN • UNION QUÉBÉCOISE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE**

1085, avenue de Salaberry, bureau 300, Québec (Québec) G1R 2V7

• TÉL. : (418) 648-2104 • TÉLÉC. : (418) 648-0991 • courrier@uqcn.qc.ca • WWW.UQCN.QC.CA

NOTE : Les recommandations et conclusions n'engagent que les auteurs de ce rapport (UQCN) et ne reflètent pas nécessairement celles des différents partenaires impliqués.

Rédaction : Carl Dufour, biologiste, M. Sc.; Sophie-Hamel Dufour, sociologue, M.Sc.; Jacinthe Caron, marketing-environnement, M. Sc.; et Geneviève Faguy, géographe-aménagiste, M. Sc.

Relecture totale ou partielle (par section spécifique) : le Comité de relecture (voir l'annexe 5).

Photographie : Parcs Québec, Parcs Canada et ministère de l'Environnement du Québec.

Édition : Janouk Murdock et Marie-Claude Chagnon

Maquette de couverture et mise en page du document : Marie-Claude Chagnon

© 2005, UQCN

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	V
RÉSUMÉ	VI
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
Des faits.....	3
Objectif général.....	4
Objectifs spécifiques.....	4
Descriptif du projet	6
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	10
Acquisition de connaissances scientifiques	10
<i>Sélection des aires protégées.....</i>	<i>10</i>
<i>Récolte et étude des sources d'information</i>	<i>11</i>
<i>Définition des mesures correctives</i>	<i>13</i>
<i>Évaluation des possibilités d'adaptation des mesures correctives</i>	<i>13</i>
Acquisition de connaissances sociales.....	13
<i>Objectif et stratégies pour la remise du questionnaire.....</i>	<i>14</i>
RÉSULTATS ET DISCUSSION	19
Avant-propos.....	21
<i>Problématiques associées aux aires protégées retenues.....</i>	<i>21</i>
1 – <i>Parc national de la Jacques-Cartier</i>	
2 – <i>Parc national du Mont-Orford</i>	
3 – <i>Parc national du Bic</i>	
4 – <i>Parc national du Canada Forillon</i>	
5 – <i>Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan</i>	
6 – <i>Habitat faunique limitrophe au Parc national de la Gaspésie -</i>	
<i>Aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle</i>	
CONCLUSION GÉNÉRALE	23
Problématiques convergentes.....	25
<i>Problématiques prioritaires.....</i>	<i>25</i>
<i>Problématiques secondaires</i>	<i>27</i>
Solutions convergentes	29

REMERCIEMENTS.....	34
ANNEXE 1 — EXERCICE DE SÉLECTION DES CRITÈRES.....	36
ANNEXE 2 — CHOIX FINAL DES AIRES PROTÉGÉES RETENUES POUR LA RÉALISATION DU PROJET	48
ANNEXE 3 — QUESTIONNAIRE SUR LES PRESSIONS PÉRIPHÉRIQUES EXERCÉES SUR LES AIRES PROTÉGÉES AU QUÉBEC.....	49
ANNEXE 4 — MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI.....	61
ANNEXE 5 — MEMBRES DU COMITÉ DE RELECTURE	62
ANNEXE 6 — ÉCHÉANCIER DU PROJET DANS SON ENSEMBLE	65
ANNEXE 7 — RAPPORT FINANCIER FINAL AU 31 MARS 2005	70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 — Processus de concertation retenu pour chaque aire protégée étudiée	18
Tableau 2 — Tableau-synthèse des aires protégées retenues pour la réalisation du projet	21

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est divisé en quatre grandes sections, soit :

- Introduction générale;
- Méthodologie;
- Résultats et discussion;
- Conclusion générale.

La section centrale *Résultats et discussion* est divisée en six chapitres indépendants, correspondant distinctement aux six aires protégées étudiées. Chaque chapitre regroupe trois types d'analyse : *Analyse scientifique*, *Analyse sociale* et *Synthèse des connaissances* (solutions et alternatives proposées). Chacun de ces chapitres représente un dossier complet en soi, dissociable du reste du rapport, auquel le lecteur pourra se référer à son gré.

Note : Dans le cadre de ce projet nous nous sommes particulièrement intéressés aux pressions périphériques exercées sur les six aires protégées. Toutefois, à l'occasion, certaines activités inhérentes aux territoires protégés furent également considérées.

RÉSUMÉ

Comment citer ce document :

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), 2005. *Importance et impacts des pressions périphériques sur le maintien de l'intégrité écologique des aires protégées au Québec*, étude présentée au Programme d'aide aux priorités en environnement (PAPE) du ministère de l'Environnement du Québec. 70 pages + 6 documents totalisant 420 pages.

En juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait des orientations en vue d'élaborer et de mettre en œuvre la *Stratégie québécoise sur les aires protégées* (SQAP). À la suite de cette assise, ce même Gouvernement sanctionnait, en décembre 2002, le projet de Loi^o 129, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, afin de faciliter la mise en place de la présente stratégie et l'implantation d'aires protégées sur le territoire québécois. La mission principale de ces actions était de veiller à la création d'un réseau d'aires protégées au Québec qui soit axé sur la sauvegarde d'échantillons représentatifs de la diversité biologique de la totalité des écosystèmes de la province. Malheureusement, la littérature soulève des doutes quant aux chances de succès de protéger la biodiversité d'un territoire si les actions périphériques à ces territoires n'adoptent pas, elles aussi, une vision écosystémique lors de leur planification et de leur réalisation. Les objectifs du projet visaient :

1. à évaluer les capacités de préservation de six aires protégées au Québec, et à étudier plus particulièrement l'influence des pressions périphériques sur l'intégrité écologique des territoires protégés retenus;
2. à appuyer et consolider le suivi des démarches reliées aux tables d'harmonisation de deux parcs nationaux du Québec, partageant expertises et idées sur les problématiques existantes en relation aux conflits d'usage du territoire (aire protégée - *conservation* et territoires périphériques - *développement*) et des alternatives envisageables pour permettre l'atteinte de la mission de conservation des aires protégées étudiées.

Pour répondre à ces deux objectifs, une acquisition de connaissances à deux niveaux a été réalisée, soit

- *une analyse scientifique*, c'est-à-dire une revue de littérature approfondie sur les sujets en relation aux impacts des pressions périphériques sur l'intégrité écologique des aires protégées;
- *une analyse sociale*, c'est-à-dire l'accumulation d'informations par l'intermédiaire d'entrevues et d'un questionnaire remis aux différents acteurs et utilisateurs des aires protégées étudiées et de leurs territoires périphériques (échanges et travaux avec les tables d'harmonisation).

Les principaux résultats indiquent que les problématiques prédominantes en relation aux pressions périphériques s'exerçant sur les aires protégées au Québec, se regroupent sous deux grands thèmes :

- la gestion de l'eau;
- la fragmentation forestière.

Ces deux grandes thématiques sont influencées plus spécifiquement par les activités périphériques suivantes : l'exploitation forestière, les routes et l'urbanisation. Quoique plusieurs *solutions et alternatives* soient présentées, l'élément clé demeure « l'intégration régionale », soit la définition et la reconnaissance d'une vision commune quant à l'importance de la protection de la biodiversité, et à la formulation d'alternatives visant l'instauration d'un développement régional durable.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Avant juillet 2002, le réseau d'aires protégées du Québec englobait 1091 sites, couvrant 48 536 km², soit 2,9 % de la superficie totale du Québec (1 668 000 km²). En terme comparatif, le pourcentage des milieux protégés au Québec est particulièrement faible, puisque la moyenne mondiale en 1999 était de 8,84 %. À titre d'exemple, en tenant compte des aires protégées excluant toutes activités d'exploitation industrielle (forêt, mine et énergie - gaz et hydroélectricité), le Canada, les États-Unis, l'Australie, la Chine possèdent respectivement des valeurs de 4,7; 7,7; 6,3 et 5,3 %. Des superficies nettement supérieures au faible 0,5 % obtenu au Québec.

C'est pourquoi, en juin 2000, le gouvernement du Québec a adopté des orientations en vue de l'élaboration et de la mise en place de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées* (SQAP) et en décembre 2002, il a sanctionné le projet de Loi n° 129, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, facilitant la mise en place de la présente stratégie et l'implantation d'aires protégées sur le territoire québécois.

Deux des orientations stratégiques primordiales de la SQAP du gouvernement québécois, processus coordonné par le ministère de l'Environnement du Québec, sont :

1. de veiller à la création d'un réseau d'aires protégées au Québec qui soit axé sur la sauvegarde d'échantillons représentatifs de la diversité biologique de la totalité des écosystèmes de la province;
2. d'atteindre, d'ici 2005, une superficie légalement protégée minimale de 8,0 % sur la totalité du territoire québécois, soit un ajout de 85 000 km² aux quelques 48 526 km² actuels, ce qui représenterait plus de 133 526 km² de superficies protégées.

Depuis juillet 2002, le Québec possède, à la suite des récents efforts du ministère de l'Environnement du Québec (MENV) et de la SQAP, un réseau de plus de 1100 aires protégées, ce qui représente près de 91 735 km², ou près de 5,5 % de l'ensemble du territoire québécois. Les derniers développements de la SQAP ont permis de rapprocher le Québec de son objectif, soit celui de donner le statut officiel d'aire protégée, d'ici la fin de l'année 2005, à une superficie d'au moins 8,0 % du territoire québécois¹. Basé sur le système de classification des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature (UICN)², système qui est composé de six niveaux de classification, les aires protégées qui sont ou seront implantées au Québec sont

¹ Ministère de l'Environnement, *Stratégie québécoise sur les aires protégées. Plan d'action stratégique, premiers résultats. Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir*. 43 p.

² UICN, 1994. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. Commission des Parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation. 102 p.

différenciées selon l'encadrement juridique, la vocation et les activités qui y sont permises. Il est ainsi possible d'observer sur le territoire certaines aires protégées à vocation dite de *protection intégrale* (les réserves écologiques – correspondant à la catégorie 1 des classes de l'UICN) et des aires protégées où différentes activités anthropiques sont permises comme, entre autres, la chasse, la pêche ou la récréation (la Réserve nationale de faune du cap Tourmente, correspondant à la catégorie 6 de l'UICN). Seules les activités reliées à l'exploitation industrielle forestière, minière et hydroélectrique sont exclues en tout temps à l'intérieur des limites de n'importe quelle catégorie d'aire protégée.

De plus, malgré ces spécificités, le fait est que le réseau québécois d'aires protégées est composé à environ 85 % d'aires protégées de superficie inférieure à 10 km² (ministère de l'Environnement, 1999)³. Comme le but de chaque aire protégée est d'atteindre l'objectif commun de protéger et de conserver la diversité biologique qui caractérise les écosystèmes de chaque province naturelle du Québec⁴, plusieurs doutes persistent quant aux chances de succès de protéger la biodiversité sur d'aussi faibles superficies.

Alors, la question se pose, plus de cent ans après l'instauration de la première aire protégée au Québec, le parc national du Mont-Tremblant ayant été créé en 1895. Quelle est la situation actuelle de la conservation de l'intégrité écologique des aires protégées québécoises ? Qu'en est-il du rôle réel joué par les aires protégées ? Remplissent-elles leurs missions de conservation de la biodiversité spécifique et multiple des milieux naturels du Québec ?

³ Un registre officiel est présentement en réalisation à la Direction de la conservation et du patrimoine écologique du Québec (MENV). Ce registre devrait officialiser le nombre d'aires protégées sur le territoire québécois.

⁴ Les provinces naturelles, au nombre de 13 au Québec, ont été définies comme unités territoriales dans le cadre des travaux du ministère de l'Environnement du Québec et de son Cadre de référence écologique. Le MENV indique que les provinces naturelles sont des unités de grande superficie (de l'ordre de 10 km²). Leur cartographie repose, en grande partie, sur la recherche de contrastes et de différences dans la physionomie dont l'histoire géologique est, dans bien des cas, le révélateur privilégié. Les provinces naturelles sont des unités écologiques fonctionnelles de haut niveau (grands écosystèmes) induites par une structure spatiale particulière, exprimée au travers de la nature du socle rocheux, de la configuration du relief, de l'hydrographie, des dépôts de surface, du climat, de la végétation, etc. Leur description reposera donc principalement sur ces variables (Li, T. et J.P. Ducruc, 1999. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement, 90 p.)

DES FAITS

En 1997, le *Rapport sur l'état des Parcs de 1997*⁵ concluait que l'intégrité écologique⁶ des parcs canadiens était en péril. Ce rapport mentionnait également que la majorité des parcs nationaux signalaient une perte significative d'intégrité écologique due à la pression des activités périphériques, que cette tendance allait en s'accroissant avec le temps et que, malgré le fait que cette observation soit généralisée à l'ensemble du réseau, cette dernière serait particulièrement plus visible dans les parcs de petite superficie. En 2000, les membres de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada en venaient aux mêmes conclusions et mentionnaient que la conservation de l'intégrité écologique ne se limite pas seulement à l'octroi d'un titre légiféré d'aire protégée. En effet, malgré une saine gestion à l'intérieur de ces territoires, les aires protégées sont sensibles aux répercussions des multiples activités industrielles ou récréatives qui ont lieu à l'intérieur (niveau de fréquentation élevé, feux, etc.) et en périphérie (exploitation forestière, pollution atmosphérique, etc.).⁷

Comment assure-t-on le suivi de l'intégrité écologique à l'intérieur des aires dites à « *vocation de conservation* » au Québec ? Il est possible, pour les parcs fédéraux en sol québécois, d'obtenir de l'information sur l'intégrité écologique et ses enjeux, mais de façon générale, peu de rapports font mention de la réalité des parcs québécois ou aires protégées, et peu de recherches sont réalisées pour établir l'état de la problématique. En février 2003, Parcs Québec définissait dix orientations qu'elle entend poursuivre dans sa stratégie d'acquisition de connaissances, de recherche et de conservation. Parmi ces orientations, on retrouve, entre autres, la surveillance et la restauration de l'intégrité écologique et la problématique des zones périphériques. Parcs Québec mentionne que l'intégrité écologique des parcs doit être une préoccupation constante, et que l'intégration des parcs à leur environnement régional devrait être clairement énoncée dans la *Politique sur les parcs*, afin de minimiser les impacts négatifs causés par les multiples utilisateurs du milieu et des ressources.

Ce constat a donc été l'un des principaux éléments de motivation pour la définition et la réalisation du présent projet, visant à identifier et caractériser l'influence de certaines pressions périphériques sur l'intégrité écologique d'un territoire protégé. Cela permettant de valider si une aire protégée ciblée remplit son rôle de conservation des éléments de sa biodiversité intrinsèque. Aussi, ce projet s'inscrit dans l'optique de renforcer la protection de la biodiversité des territoires officiellement protégés.

⁵ Patrimoine canadien, Parcs Canada. *Rapport sur l'état des Parcs de 1997*. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ottawa, 1998.

⁶ Définition du concept de l'intégrité écologique selon la Commission sur l'intégrité écologique : « État d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques, ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. »

⁷ Tardif G., 1999. Agence Parcs Canada, 2000.

Sans être spécifique au Québec, ce projet répond aux besoins exprimés par plusieurs gestionnaires des ressources naturelles car, selon eux, il existe peu de recherches, d'informations et d'outils du genre, pour protéger adéquatement les territoires, tout en y exerçant des activités humaines industrielles en périphérie. Comment harmoniser les activités périphériques réalisées tout en respectant la mission prioritaire de conservation⁸ d'une aire protégée ? L'aménagement du territoire et la planification des travaux forestiers à proximité d'une aire protégée doivent être réalisés avec la vision d'un usage multiple, et surtout écosystémique, des ressources naturelles existantes, ce qui veut dire que les activités industrielles ne doivent pas porter préjudice à l'intégrité écologique d'un territoire (A. Moreau *et al.*, 2002).

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'*objectif général* de ce projet est l'accroissement de la protection de la diversité biologique du Québec.

Cet objectif peut être atteint, sinon grandement consolidé, par la reconnaissance et la désignation de nouvelles aires protégées au Québec, mais aussi par l'élaboration d'un type de gestion adapté, qui tient compte du rôle primordial joué par les zones périphériques sur l'intégrité écologique des aires protégées existantes. Pour ce faire, il ne faut plus simplement considérer une aire protégée au Québec comme un milieu clos et sans échange, mais bien comme un espace naturel qui maintient une étroite interaction et interdépendance avec ses milieux limitrophes. Ainsi, il nous paraît primordial d'adopter une vision intégratrice et adaptée qui renforcera la préservation adéquate de l'aire protégée concernée et ceci en tenant compte de la dynamique de ses territoires périphériques.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le *premier objectif* était d'évaluer les capacités de préservation de six aires protégées au Québec, et d'étudier plus spécifiquement, l'influence des pressions périphériques sur l'intégrité écologique des territoires ciblés. L'idée était de définir et d'analyser à l'intérieur des six aires protégées prédéterminées, les divers impacts qu'entraînent les pressions périphériques sur les performances de conservation des éléments de la biodiversité constituant les aires protégées visées.

⁸ En effet, d'importantes modifications ont été apportées à la *Loi sur les parcs*, en 2001, en vue de renforcer la mission de conservation de ces territoires. Ainsi, la Loi stipule que l'objectif prioritaire d'un parc consiste à assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.

Le résultat attendu consistait à la définition des principales solutions et alternatives à envisager pour minimiser les impacts des pressions périphériques sur l'intégrité écologique des aires protégées étudiées, ce qui permettra de mieux caractériser et protéger le « *pouvoir de conservation* » d'une aire protégée au Québec en vue du maintien de la biodiversité à l'intérieur de ses limites. Actuellement, aucun indice ne permet de rendre compte d'un nombre d'écosystèmes efficacement protégés, ni de l'état réel des milieux naturels au Québec⁹. C'est en partie pour tenter d'éclairer et de répondre à cette lacune que le présent projet a été élaboré et réalisé.

Le *second objectif* visait à appuyer et à consolider le suivi des démarches reliées à deux tables d'harmonisation¹⁰ de parcs nationaux du Québec, partageant expertises et idées sur l'analyse des problématiques existantes en relation aux conflits d'usage du territoire (type de gestion des territoires internes et externes à l'aire protégée) et des alternatives envisageables pour permettre l'atteinte de la mission de conservation des aires protégées étudiées (succès de l'intégration régionale¹¹).

Les deux tables d'harmonisation retenues ont été celles du Parc national de la Jacques-Cartier (PNJC) et du Parc national du Mont-Orford (PNMO). Ces tables ont été sélectionnées et analysées aux étapes antérieures du processus. Ce sont deux tables très dynamiques, et les territoires respectifs représentés, PNJC et PNMO, sont confrontés à des pressions périphériques importantes (conflits d'usage entre les territoires internes et externes aux parcs, activités périphériques diversifiées - exploitation forestière, urbanisation, routes, etc.), minant l'intégration régionale. Ces conflits potentiels de gestion du territoire peuvent compromettre l'intégrité écologique des deux parcs nationaux retenus. Nous avons travaillé conjointement avec les membres de ces deux tables d'harmonisation, pour éclairer les problématiques existantes et présenter les solutions et alternatives envisageables pour les solutionner.

⁹ Ministère de l'Environnement, 1999. *Aires protégées au Québec - Contexte, constats et enjeux pour l'avenir*.

¹⁰ Le gouvernement du Québec définit la table d'harmonisation d'un parc national du Québec comme un lieu d'échanges où se développe entre les intervenants une véritable synergie qui favorise la complémentarité des actions menées à l'intérieur et au pourtour du parc (Gouvernement du Québec – Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. *La Politique sur les parcs : les activités et les services*. Québec, Direction de la planification des parcs; voir aussi l'encart dans le document principal).

¹¹ L'intégration régionale consiste à réussir à intégrer convenablement sur le plan régional les diverses utilisations possibles du territoire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des parcs. Cette intégration dépend en grande partie d'une vision commune englobant les notions d'écosystèmes (*Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*, 2000.).

DESCRIPTIF DU PROJET

PROBLÉMATIQUE

Tel que mentionné plus haut, le *premier objectif* du projet était d'évaluer l'importance et les impacts des pressions périphériques sur le maintien de l'intégrité écologique de six aires protégées du Québec.

Plusieurs aires protégées établies au Québec démontrent actuellement des lacunes importantes quant à leurs capacités d'assurer la protection de la biodiversité existante, particulièrement en relation aux pressions périphériques que subissent les aires protégées. De plus, il est possible de présumer que quelques-unes de ces lacunes pourraient être reproduites dans certaines des aires protégées qui seront désignées dans le cadre de la Stratégie québécoise des aires protégées. Un exemple de la faiblesse d'une aire protégée face à la protection de la biodiversité bien connu au Québec est la présence du loup (*Canis lupus*) dans le Parc national de la Jacques-Cartier, au nord de Québec. En effet, les populations sont exposées à un piégeage excessif à l'extérieur des limites de l'aire protégée, ce qui compromet la survie de l'espèce reconnue comme composante de la biodiversité des écosystèmes représentés par le parc lui-même. Un autre exemple intéressant des problématiques de protection d'une aire protégée au Québec, est celui de la population de la martre d'Amérique (*Martes americana* Turton) des monts Valin au Saguenay, population qui pourrait voir son avenir compromis s'il n'y a pas, d'ici peu de temps, délimitation d'une aire protégée ou spécifique (excluant toutes activités de prélèvement) qui soit supérieure à la superficie du domaine vital de la population ciblée de martres. De la même façon, le Parc national des Grands Jardins, dans la région de Charlevoix, qui a été instauré en partie pour la protection de l'habitat de la population du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) réintroduite dans les années soixante-dix et quatre-vingt, n'englobe que partiellement le territoire d'occupation actuelle de la harde. En effet, depuis quelques années (1998 à 2001), le caribou déborde amplement des limites du parc de conservation des Grands-Jardins, légalement protégé. Actuellement, le caribou utilise un territoire d'environ 3 100 km² (ce qui représente environ dix fois la superficie du parc), dont environ 800 km² sont utilisés intensément.¹²

Par ailleurs, il serait pertinent de réfléchir à l'établissement de modes de gestion qui soient adaptés aux besoins spécifiques d'espèces ciblées (faune et flore), en tenant compte de l'analyse des interactions et interrelations existantes entre les aires protégées et leurs zones limitrophes. Par exemple, les impacts des coupes forestières pourraient être amoindris par la création d'aires protégées et par l'adoption de pratiques sylvicoles visant à préserver la répartition, la composition et la structure de la forêt d'origine, des conditions qui favoriseraient les

¹² Sebbane, A., Courtois, R., Saint-Onge, S., Breton, L. et Lafleur, P. E. 2003. « Trente ans après sa réintroduction, quel est l'avenir du caribou de Charlevoix ? », dans *Le Naturaliste Canadien*.

mouvements des caribous et le maintien des échanges entre les hardes (MRNFP site Internet¹³). Plusieurs autres exemples du même genre pourraient être cités.

Ce bref survol montre bien l'intérêt et la nécessité qu'a le Québec d'analyser adéquatement la capacité réelle de conservation de ces aires protégées dans leurs limites actuelles et leurs zones périphériques, et de proposer, lorsque nécessaire, des mesures de gestion permettant de corriger les lacunes existantes.

Le *deuxième objectif* était axé sur la participation du responsable du projet à l'UQCN dans les processus des deux tables d'harmonisation des parcs nationaux du Québec retenues (voir l'encart de la page suivante). Les tables ciblées se sont concentrées sur des aires protégées étudiées lors des étapes antérieures et qui sont confrontées à des problématiques spécifiques aux types de gestion, d'affectation du sol, etc. entre les zones protégées et leurs zones périphériques. Cette participation à la table, avec l'assentiment des divers partenaires participants, a permis à l'équipe de l'UQCN, d'échanger, de valider et de mettre en valeur les connaissances qui ont été acquises durant les étapes antérieures, quant à l'analyse des impacts de certaines pressions périphériques sur six aires protégées du Québec. De plus, cette étape a permis de mieux reconnaître les problématiques reliées à « l'intégration régionale » d'une aire protégée au Québec.

« L'intégration régionale » dont il est question est un exercice participatif de concertation des divers partenaires utilisateurs des milieux visés, pour la définition et la reconnaissance d'une vision commune quant à l'importance de la protection de la biodiversité et à la formulation d'alternatives visant l'instauration d'un développement régional durable.

¹³ Site Internet du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec (MRNFP) <http://www.mrn.gouv.qc.ca/faune/index.jsp>

« Une table d'harmonisation » se définit comme suit, selon *La Politique sur les parcs : les activités et les services du Québec*. FAPAQ, 2002.

La table d'harmonisation des partenaires d'un parc est un lieu d'échanges où se développe entre les intervenants une véritable synergie qui favorise la complémentarité des actions menées à l'intérieur et au pourtour du parc.

La composition d'une table d'harmonisation est basée sur la représentation des différents segments de la société et des divers secteurs d'activités concernés par le parc. Ainsi, le milieu municipal, touristique, les groupes environnementaux et d'éducation relative à l'environnement, la communauté scientifique de même que les organismes responsables du développement régional et les représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), à titre de personnes-ressources, s'associent à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour constituer la table d'harmonisation.

Les objectifs des tables d'harmonisation sont les suivants :

- permettre l'expression de toutes les tendances locales, régionales et nationales face au devenir du parc;
- recommander les orientations de développement et de gestion en conformité avec la mission du parc, afin qu'elles soient considérées lors de la préparation ou de la révision du plan directeur du parc;
- contribuer à l'élaboration des stratégies nécessaires à l'atteinte des buts du plan directeur; favoriser l'harmonisation et la complémentarité des actions et des projets conduits en périphérie du parc avec ceux réalisés dans le parc, non seulement pour le développement des activités commerciales mais aussi pour la gestion des ressources naturelles de la périphérie;
- **favoriser la concertation en zone périphérique, des actions ou des projets reliés au parc;**
- **proposer des projets de financement d'infrastructures ou d'activités dans le parc, compatibles avec sa mission.**

Plus spécifiquement, la table d'harmonisation analyse, discute et fait des recommandations en ce qui a trait au plan d'affaires et à sa mise à jour annuelle, ainsi qu'à l'offre et à la diversité des activités et des services. Elle propose des idées concrètes de produits à développer et assure le suivi de la mise en oeuvre des recommandations retenues au plan d'affaires.

Les travaux de la table d'harmonisation sont présidés par un représentant du milieu. Chacun des membres intervient selon les objectifs de l'organisme qu'il représente. Tous reconnaissent la nécessité de respecter la mission du parc et de collaborer à la réalisation d'objectifs communs, dans un esprit de compréhension et d'assistance mutuelle.

À l'intérieur des cinq différents objectifs classiques (voir encadré, page précédente) d'une table d'harmonisation d'un parc national au Québec, le *deuxième objectif* du présent projet s'est concentré sur les objectifs trois et quatre énumérés dans l'encadré, soit l'intégration et l'harmonisation régionale.

En réalité, **l'intégration régionale est impérative**, car une aire protégée au Québec, et ailleurs, ne peut être considérée comme une simple entité spatiale, indépendante, autosuffisante et sans interaction avec ses zones limitrophes. Au contraire, les types de gestion et d'affectation du territoire s'exerçant en zones périphériques peuvent fréquemment entraîner des impacts très importants sur le maintien de la biodiversité des aires protégées touchées.

En effet, il est peu probable que la biodiversité des aires protégées se maintienne si elles sont entourées d'habitats dégradés qui limitent le flux génétique, modifient les cycles des éléments nutritifs et de l'eau et produisent des changements climatiques régionaux et mondiaux qui pourraient entraîner la disparition de ces parcs-îlots. Les aires protégées doivent être intégrées aux processus régionaux d'aménagement du territoire.¹⁴

Selon ce même rapport de Parcs Canada, plus de 85 % des perturbations écologiques affectant les parcs seraient de portée régionale, c'est-à-dire que plusieurs de ces perturbations proviendraient de l'extérieur des limites de l'aire protégée. Les principales répercussions écologiques provenant d'activités réalisées à l'extérieur des limites d'un parc sur les terres adjacentes sont l'exploitation forestière et minière, l'agriculture et l'urbanisation. Quant à eux, les principaux impacts possibles causés par l'exploitation forestière et l'agriculture en zones périphériques sont la fragmentation et la perte d'habitats forestiers, la modification des dynamiques de population des espèces présentes (disparition d'espèces floristiques et fauniques indigènes et invasion d'espèces exotiques), la chute du flux génétique, la modification de la qualité de l'air, des eaux et des sols, etc.

Voici une citation qui résume avec justesse la nécessité d'instaurer une véritable intégration régionale (c'est l'une des principales constatations formulées par la *Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*) :

« Dans nombre de régions canadiennes, les aires protégées sont devenues des îlots écologiques détachés du reste des habitats naturels. Autour des parcs nationaux et autres terres protégées, l'urbanisation, l'agriculture, l'exploitation forestière et des activités semblables influencent de plus en plus la viabilité des écosystèmes des parcs. Pour que l'intégrité écologique puisse être maintenue, les parcs nationaux et les autres aires protégées doivent être gérés en tant qu'éléments d'écosystèmes plus vastes, ce qui exige la collaboration et la contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux, de ceux des Premières nations, des collectivités, des propriétaires de terres adjacentes, des organisations non gouvernementales et de l'industrie. »

¹⁴ Agence Parcs Canada. 2000. *Intacts pour les générations futures ? Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada*. Vol. 2. *Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada*. Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie est répartie en deux stratégies distinctes, puisque le processus d'acquisition de connaissances employé pour répondre aux objectifs du projet comporte deux niveaux.

- Le premier niveau consiste en une « *Analyse scientifique* », par la réalisation d'une revue de littérature approfondie sur les sujets couverts.
- Le second niveau consiste en une « *Analyse sociale* », par l'intermédiaire des d'informations recueillies par les entrevues et les questionnaires réalisés.

L'intégration de ces deux catégories d'acquisition de connaissances (*scientifiques et sociales*) nous a permis d'obtenir une vision élargie et précise des enjeux prioritaires en relation aux pressions périphériques et des *solutions et alternatives* acceptables socialement pour l'atteinte d'une véritable intégration régionale, c'est-à-dire, l'harmonisation entre les activités variées réalisées en périphérie d'une aire protégée avec la mission de « conservation » prioritaire de celle-ci.

ACQUISITION DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

SÉLECTION DES AIRES PROTÉGÉES

Premièrement, nous avons procédé à la sélection de six aires protégées au Québec, englobant leurs zones périphériques.

- Montage d'une banque d'informations sur les aires protégées du Québec et d'ailleurs, ainsi que la détermination des acteurs et ressources clés pour la récolte documentaire (SÉPAQ et Parcs Québec, MRNFP, MENV et la Direction du patrimoine naturel et du développement durable du Québec (DPEDD), Parcs Canada, etc.).
- Lecture sur les sources d'informations disponibles sur les aires protégées du Québec et d'ailleurs (articles et revues scientifiques, Internet, photos, cartes, etc.).
- Élaboration d'une liste de « critères » possibles quant à la sélection des aires protégées qui seront ciblées pour le projet, par exemple, la biodiversité, l'intégrité écologique, la superficie, la représentativité, etc. (voir l'exercice et les textes associés à l'annexe 1)

- Identification et recrutement de personnes ressources (internes et externes)¹⁵ pour la mise en place du *comité de suivi*, qui a supervisé et validé les différentes démarches du projet et ceci tout au long du processus (expertises multivariées; forêt, faune, flore, aires protégées, etc.) (voir la liste des membres du *comité de suivi* à l'annexe 4).
- Validation et approbation des « critères » retenus et priorisation de cinq à six de ceux-ci pour la sélection des aires protégées à cibler pour la réalisation du projet, ainsi que de la démarche méthodologique. Ceci par l'intermédiaire de l'équipe interne de l'UQCN et par la mise en place d'un *comité-aviséur*¹⁶ qui intègre des spécialistes de différents domaines reliés aux aires protégées.
- Compilation des résultats de l'exercice réalisé par le *comité aviséur* pour la reconnaissance des « critères » choisis pour la sélection des aires protégées (voir les résultats aux annexes; 1 et 2).
- Finalisation du choix des six aires protégées de l'étude, par la définition des grandes thématiques « problème » retenues dans le cadre du projet¹⁷ (voir l'annexe 2).

RÉCOLTE ET ÉTUDE DES SOURCES D'INFORMATION

Deuxièmement, à la suite de la sélection des aires protégées, il y a eu récolte et étude approfondie des sources d'information disponibles sur les sujets reliés de façon directe et indirecte aux aires protégées et de leurs zones périphériques, tant au Québec qu'ailleurs.

SOURCES D'INFORMATIONS ET NOTES COMPLÉMENTAIRES

- MRNFP : informations - gestion de l'ensemble de la faune du Québec et de la banque de données sur les espèces fauniques rares et menacées.
- MRNFP : informations - gestion en quelque sorte de la totalité des sujets et connaissances sur les ressources naturelles exploitables du Québec, informations forestières diversifiées de l'ensemble du Québec, avec base de données et diverses cartes et outils disponibles entre autres sur, l'affectation des sols, le couvert forestier, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les insectes, maladies et autres ravageurs forestiers, etc.

¹⁵ Cet appui provient de divers groupes concernés (la SÉPAQ, le MENV, le MRNFP, Parcs Canada, etc.) et tout autant des milieux universitaires et communautaires et autres.

¹⁶ Le comité-aviséur n'aura été actif que dans le cadre de la sélection des critères à retenir pour le choix des aires protégées finales. Tandis que le comité de suivi est l'entité qui suivra la totalité du projet, à titre de superviseur global du processus.

¹⁷ L'idée développée à la suite de discussions avec les partenaires de Parcs Québec et du MRNFP - direction Parcs, était de présenter des solutions et alternatives précises pour régler certaines problématiques spécifiques et connues à l'intérieur des aires protégées du Québec, et non d'établir une liste complète des pressions périphériques pour une aire protégée, sans plus. Les problématiques sont souvent connues mais les solutions inconnues.

- MRNFP : informations cartographiques et photographiques du Québec – gestion de la photocartotheque : cartes écoforestières, topographiques, photos aériennes, etc.
- MENV : informations diversifiées - gestion des connaissances de biodiversité du Québec (eau, air, flore, pesticides, matières résiduelles, etc.), gestion des aires protégées au Québec et principal mandataire de la SQAP, également gestionnaire de la banque de données sur les plantes rares et menacées.
- SQAP : informations diversifiées sur les caractéristiques biophysiques des aires protégées actuelles au Québec).
- MRNFP et SEPAQ : informations diverses et spécifiques à chacun des parcs nationaux du Québec, plan directeur, plan de conservation, la *Politique sur les parcs* et autres.
- SEPAQ : réalisation d’entrevues et d’échanges multiples pour la récolte d’information avec les chargé(e)s de projet et/ou les directeurs et directrices des parcs nationaux québécois ciblées dans l’étude).
- Agence Parcs Canada : informations diversifiées sur la gestion des parcs nationaux du Canada, plusieurs travaux approfondis dans l’analyse des critères importants quant au rôle à jouer par une aire protégée au Québec et au Canada et bien d’autres expertises.
- Service canadien de la Faune (Environnement Canada) : informations multivariées, par exemple sur les espèces rares et menacées au Canada (COSEPAC), rédacteur des *Oiseaux nicheurs du Québec* et gestionnaire de diverses banques de données importantes sur la faune et la flore du Canada, etc.).

LISTE DES AUTRES OUTILS DISPONIBLES ET UTILISÉS

- Indice de qualité d’habitat (IQH), établie par Faune Québec : outil pertinent pour l’analyse des potentiels d’habitats de quelques espèces fauniques forestières.
- Analyse cartographique : juxtaposition de la répartition des aires protégées au Québec en relation au couvert forestier existant, présence ou absence du réseau hydrographique.
- Utilisation de certaines espèces indicatrices : par exemple, la martre d’Amérique, le caribou forestier, le grimpereau brun, la sitelle à poitrine rousse, le grand pic, etc.
- Analyses sur divers sujets (les espèces indicatrices, les caractéristiques biophysiques, le réseau hydrographique, etc.) par l’intermédiaire d’informations scientifiques, des statistiques de récoltes de Faune Québec (chasse, pêche et piégeage), avec les dossiers du Service canadien de la faune (SCF) sur les oiseaux plus particulièrement, etc.

- Consultation et échanges d'expertise tout au long du processus, identification de personnes clés et appui d'expertises multivariées : la SÉPAQ, le DPEDD, le MRNFP, les chercheurs et étudiants universitaires, les gestionnaires de ZEC et de pourvoiries, les représentants de sociétés de conservation, etc.
- Quelques inventaires terrain réalisés dans les cas de besoins particuliers et diverses discussions téléphoniques, échanges et prises de contact avec les multi-utilisateurs des aires protégées étudiées et de leurs zones avoisinantes.

DÉFINITION DES MESURES CORRECTIVES

Troisièmement, les informations accumulées dans les étapes antérieures ont permis la définition des effets potentiels des pressions périphériques sur les aires protégées étudiées et l'identification en conséquence des éléments correctifs à proposer (ajustements des prélèvements, redéfinition des aires, exercice d'intégration régionale, etc.) pour le maintien de la biodiversité des zones ciblées.

ÉVALUATION DES POSSIBILITÉS D'ADAPTATION DES MESURES CORRECTIVES

Quatrièmement, il y a eu ajustement et évaluation de la possibilité d'adapter ces mesures correctives proposées dans l'étape précédente dans le cadre législatif et réglementaire existant, en concertation avec les divers partenaires locaux du milieu. Par exemple, la redéfinition du prélèvement de certaines espèces fauniques terrestres, l'instauration de nouvelles pratiques forestières adaptées en zones périphériques, la réévaluation des limites d'une aire protégée en relation à des projets de développement futur, etc. Les résultats de ce travail pourraient être intégrés dans le processus de la SQAP (qui va continuer au-delà de 2005), ou être intégrés dans les programmes des ministères et autres organismes concernés, comme : Parcs Québec - SÉPAQ, MENV, le MRNFP, Parcs Canada, etc. Recherche et proposition concrète de solutions et alternatives pour limiter les conflits d'usage et améliorer l'intégration régionale.

ACQUISITION DE CONNAISSANCES SOCIALES

Cinquièmement, l'étape finale a permis le transfert de connaissances théoriques vers des applications pratiques, ce qui a été réalisé par la participation active d'un responsable de l'UQCN à deux tables d'harmonisation de parcs nationaux du Québec. L'un des objectifs importants de l'intégration de l'UQCN aux démarches des tables d'harmonisation était le transfert d'expertise, plus spécifiquement pour la recherche d'alternatives et de compromis face aux conflits d'usage potentiels. Ces alternatives doivent permettre d'adapter le développement de forme plus classique (l'agriculture, l'exploitation forestière, l'urbanisation, etc.) avec le maintien de la biodiversité locale et régionale et la conservation de l'intégrité écologique de l'aire protégée ciblée, soit d'instaurer un développement régional durable.

Les étapes réalisées pour l'intégration d'un responsable de l'UQCN aux tables d'harmonisation des parcs nationaux du Québec retenues.

- Sélection des deux tables d'harmonisation auxquelles nous participerons, en fonction des problématiques retenues, du dynamisme des entités consultatives et de l'intérêt des membres de la table régionale pour le projet proposé. Autre point prioritaire - la distance géographique des tables de Québec, facilitant les déplacements.
- Identification des démarches pour connaître et évaluer les sujets de préoccupation des tables d'harmonisation, analyse de la possibilité d'intégrer, appuyer, consolider l'exercice des tables. Si les tables d'harmonisation sont inexistantes, initier la démarche consultative et recruter des participants multivariés¹⁸.

En plus de cette participation et interaction directe avec les tables d'harmonisation de deux parcs nationaux du Québec (PNJC et PNMO), diverses entrevues ont été menées avec les principaux responsables-gestionnaires¹⁹ des aires protégées étudiées. Il y a eu également distribution d'un questionnaire aux différents acteurs et utilisateurs des six aires protégées et de leurs zones périphériques. Ces deux activités combinées, les entrevues et le questionnaire, ont permis de récolter des informations enrichissantes présentant diverses subtilités et réalités locales et régionales qui nous auraient été impossibles de connaître autrement. La démarche de *l'analyse scientifique* ne touchant que superficiellement ces réalités sociales, ainsi que les types d'interactions existants entre les différents intervenants présents sur les territoires étudiés, soit au coeur même des difficultés de l'intégration régionale. Les informations sociales récoltées permettent un éclairage lucide, renforçant la recherche de *solutions et alternatives* consensuelles visant à corriger les impacts des pressions périphériques sur l'intégrité écologique des territoires protégés étudiés.

OBJECTIF ET STRATÉGIES POUR LA REMISE DU QUESTIONNAIRE²⁰

POURQUOI UN QUESTIONNAIRE ?

L'objectif était de récolter un maximum d'informations sur les pressions et les influences qu'entraînent les activités réalisées dans les territoires périphériques, sur les paramètres biologiques (forêt, faune, eau, etc.) des aires protégées étudiées. Le questionnaire s'adressant à

¹⁸ Importance d'obtenir une grande représentativité de l'ensemble des multi-utilisateurs des zones ciblées pour l'établissement de tables d'harmonisations qui intègrent bien l'ensemble des préoccupations des gens des milieux visés. Par exemple, le milieu municipal, les MRC, les ministères du Gouvernement du Québec (SEPAQ, MRNFP, MAPAQ, MENV, etc.), les ONG locales, régionales et nationales, les Associations (chasse, pêche, trappe, etc.), le milieu agricole, l'UPA, les écoles, etc.

¹⁹ Un total de quinze entrevues ont été réalisées avec les principaux responsables gestionnaires des aires protégées retenues, tels les directeurs et les responsables conservation et éducation pour Parcs Québec et Parc Canada, ainsi que les chargés de projet des parcs nationaux du Québec étudiés (MRNFP - direction Parcs).

²⁰ Voir le questionnaire à l'annexe 3.

l'ensemble des *acteurs et utilisateurs*²¹ du territoire qui sont en relation de près ou de loin avec l'aire protégée étudiée, par exemple : les municipalités, les commerçants, les agriculteurs, etc.²²

Au total, six aires protégées du Québec ont été choisies pour la réalisation du projet.

Les aires protégées sélectionnées se divisent en quatre classes :

- trois parcs nationaux du Québec - le Parc national du Mont Orford, le Parc national de la Jacques-Cartier et le Parc national du Bic;
- un parc national du Canada - le Parc national du Canada Forillon en Gaspésie;
- une réserve aquatique projetée du Québec - sur la rivière Ashuapmushuan au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- un habitat faunique - l'aire de fréquentation du caribou, situé au sud du 52^e parallèle et adjacent au Parc national de la Gaspésie.

STRATÉGIES UTILISÉES

Sur les six aires protégées retenues, deux ont servi « d'aires protégées témoins » (voir le tableau suivant), où nous avons travaillé conjointement avec deux tables d'harmonisation, soit celles :

- du Parc national de la Jacques-Cartier (PNJC);
- du Parc national du Mont-Orford (PNMO).

Pour ces deux parcs nationaux témoins, le projet-pilote a consisté à travailler par l'entremise de grandes tables de discussions (communément appelé « Focus Group »).

Stratégie A

Collecte de données sociales avec les deux aires protégées témoins (parcs nationaux de la Jacques-Cartier et du Mont-Orford).

Dans le but de récolter le plus d'informations possibles auprès des divers acteurs et utilisateurs en relation à l'aire protégée et les milieux environnants, la démarche suivante a été retenue à la suite des commentaires recueillis lors de la rencontre préparatoire de la table d'harmonisation du Parc national de la Jacques-Cartier.

- Dans un premier temps, chaque représentant présent à la table d'harmonisation, devait rencontrer les membres des groupes distincts qu'il représente et remplir conjointement le questionnaire.
- En second lieu, l'ensemble des questionnaires a été remis à l'UQCN dans un délai de 30 jours. Par la suite, une synthèse des informations recueillies a été réalisé.

²¹ Les *acteurs et utilisateurs* représentent dans le présent texte l'ensemble des personnes en lien direct ou indirect avec le territoire de l'aire protégée et de ses terrains avoisinants.

²² Le premier groupe visé était la Table d'harmonisation lorsque existante.

- Finalement, avec la synthèse documentaire en main, une table élargie de discussion devait être organisée avec l'ensemble des représentants de la table d'harmonisation et quelques autres acteurs et utilisateurs du milieu pouvant si joindre au besoin. La tenue de cette table élargie devait permettre d'échanger sur les informations reçues, dans le but de définir conjointement des recommandations à prendre en compte pour l'élaboration d'un plan d'action par les gestionnaires de l'aire protégée, identifiant clairement les problématiques en lien aux pressions périphériques, et prioritairement, d'identifier les solutions et les alternatives envisageables.²³

Note : la question est simple mais la réponse peut être un peu plus complexe. Comment peut-on harmoniser ou concilier l'ensemble des activités humaines réalisées en périphérie, tout en respectant la mission de conservation d'un parc national (définition d'une vision conjointe régionale pour un développement viable) ?

Stratégie B

Collecte de données sociales auprès des quatre autres aires protégées étudiées (Parc national du Bic, Parc national du Canada Forillon, Réserve aquatique projetée Ashuapmushuan et, finalement, habitat faunique limitrophe au Parc national de la Gaspésie - l'aire de fréquentation pour la caribou au sud du 52^e parallèle).

L'étude dans ce cas-ci a été réalisée par l'entremise d'un questionnaire imprimé ou via Internet et non par la réalisation d'une table élargie comme dans le cas des aires protégées témoins (voir le tableau plus bas présentant les aires protégées retenues avec les processus de concertation prioritaires).

En ce qui concerne les personnes liées aux quatre aires protégées énumérées plus haut, la cueillette des données s'est déroulée comme suit :

- En premier lieu, il y a eu présentation du projet et remise du questionnaire à chacune des tables d'harmonisation ou groupes périphériques régionaux liés aux quatre aires protégées visées. Le questionnaire a été complété par chacun des représentants présents à la table d'harmonisation et/ou groupes régionaux (représentant les acteurs et les utilisateurs du milieu), et au besoin des personnes

²³ Cette dernière étape n'a été que partiellement réalisée, et ceci avec les deux tables d'harmonisation retenues. Dans un cas, soit celui du Parc national du Mont-Orford (PNMO), à l'automne 2004, la tenue d'une audience publique par le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) sur la question des répercussions d'un échange de terrain a mobilisé toute la population et, prioritairement, la table d'harmonisation, nommée plus justement le *Comité d'orientation du Parc national du Mont-Orford*. Par contre, le BAPE a permis en quelque sorte de récupérer l'exercice et de l'appliquer à plus grande échelle. Finalement, le tout a été très constructif dans le cadre du présent projet, car il y a été abondamment questions des impacts des pressions périphériques sur l'intégrité écologique du PNMO, le cœur du projet. Pour ce qui est du Parc national de la Jacques-Cartier, une rencontre de la table, prévue en juin 2004, a été remise à une période indéterminée. Il a donc été impossible de faire cheminer la démarche. Par contre, dans ce cas également, mais de façon moins directe, la tenue d'une *Période d'informations et de consultation publiques* (17 novembre 2004 au 6 janvier 2005) et d'une présentation du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur son projet d'élargissement de la route 175 de deux à quatre voies, a permis de récolter des informations consultatives pertinentes.

ne siégeant pas à la table ou avec les groupes pouvaient être questionnés. Les questionnaires dûment remplis ont été retournés par la poste ou par courrier électronique au responsable de projet de l'UQCN.

- Par la suite, le chargé de projet de l'UQCN a réalisé une synthèse de l'ensemble des résultats récoltés. Le rapport final identifiant les problématiques spécifiques étudiées face aux pressions périphériques et les solutions et alternatives proposées sera présenté à chaque table d'harmonisation et/ou groupes régionaux.
- À la fin du présent projet, il serait intéressant de mettre en place un exercice de concertation élargie, à la propre initiative des tables d'harmonisation et des groupes régionaux concernés et stimulés (activité participative indépendante, sans l'UQCN). Par contre, les processus de concertation élargie réalisés avec les deux tables d'harmonisation témoins (le Parc national Jacques-Cartier et le Parc national du Mont-Orford), pourront s'avérer être des modèles intéressants à suivre.

Pourquoi des tables élargies de discussion pour l'ensemble des aires protégées étudiées n'ont-elles pas été réalisées ?

Par manque de temps d'abord, malgré que l'idée de travailler avec un maximum de deux tables d'harmonisation ait été précisée dès l'initiation du projet, mais plus précisément par manque de connaissances des processus adéquats à mettre en place. C'est pourquoi une étude préliminaire avec des tables ou des parcs témoins s'imposait. À la suite de la réalisation de ce projet-pilote de concertation, si les résultats sont concluants, l'ensemble des tables et groupes de discussions élargies pourront s'inspirer des présentes démarches établies.

**Tableau 1 –
Processus de concertation retenu pour chaque aire protégée étudiée**

Catégorie de parc	Aires protégées retenues	Processus de concertation
Parc national du Québec	Parc national du Mont-Orford	Groupe-cible et discussions table commune (TÉMOIN)
	Parc national de la Jacques-Cartier	Groupe-cible et discussions table commune (TÉMOIN)
	Parc national du Bic	Présentation à la table d'harmonisation et distribution du questionnaire imprimé
Parc national du Canada	Forillon	Texte remis pour l'organisation d'une table élargie de discussions. Pas de questionnaire distribué
Habitat faunique	Aire de concentration du caribou, au sud du 52 ^e parallèle (limitrophe au Parc national de la Gaspésie)	Présentation au groupe élargi de discussion et distribution du questionnaire imprimé
Réserve aquatique projetée	Ashuapmushuan	Présentation au groupe élargi de discussion et distribution du questionnaire imprimé

RÉSULTATS ET DISCUSSION

- 1 —** Parc national de la Jacques-Cartier
- 2 —** Parc national du Mont-Orford
- 3 —** Parc national du Bic
- 4 —** Parc national du Canada Forillon
- 5 —** Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan
- 6 —** Habitat faunique limitrophe au Parc national de la Gaspésie –
Aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle

AVANT-PROPOS

Avant de présenter l'analyse distincte pour les aires protégées étudiées, voici le tableau synthèse des six aires protégées retenues pour la réalisation du projet, ainsi que la répartition de ces territoires protégés en fonction des problématiques analysées.

Tableau 2 –
Tableau-synthèse des aires protégées retenues pour la réalisation du projet

No	Aire protégée retenue	Pression périphérique préoccupante	Superficie (km ²)	Province naturelle	Catégorie (UICN)
1	Parc national du Mont-Orford (PNMO)	Exploitation forestière en terres privées et urbanisation	58,37	A	2
2	Parc national de la Jacques-Cartier (PNJC)	Exploitation forestière, protection du loup gris et route 175	670,6	C	2
3	Parc national du Bic (PNB)	Contamination de l'eau par l'agriculture et route 132	33,2	X	2
4	Parc national du Canada Forillon (PNCF)	Exploitation forestière, faune à grand domaine vital et route 197	244,8	A	2
5	Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan (RAPA)	Exploitation forestière et contamination de l'eau	276,6	D	3
6	Habitat faunique du caribou, limitrophe au Parc national de la Gaspésie (PNG)	Exploitation forestière et protection du caribou de la Gaspésie	116,4	A	6

PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES AUX AIRES PROTÉGÉES RETENUES²⁴

Trois grandes thématiques en relation aux pressions périphériques ont été retenues :

- la fragmentation forestière et les pressions anthropiques directes;
- la limitation dans les déplacements des espèces fauniques à grand domaine vital;
- la modification des caractéristiques biophysiques de l'eau.

²⁴ Sélection des problématiques à la suite de l'exercice réalisé par le comité aviseur et des discussions avec les principaux partenaires, Parcs Québec central et MRNFP - direction Parcs. La proposition étant de présenter des *solutions et alternatives* précises pour régler certaines problématiques choisies et connues à l'intérieur des aires protégées du Québec, et non d'établir une liste complète des pressions périphériques pour une aire protégée, sans plus. Les problématiques sont souvent connues mais les solutions inconnues.

FRAGMENTATION FORESTIÈRE

Deux axes ont été étudiés plus spécifiquement.

- Développement périphérique et pressions anthropiques directes. *Aires protégées ciblées* :
 - Parc national du Mont Orford
 - Parc national du Canada Forillon
 - Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan
- Coupe forestière en périphérie (deux types d'exploitation, en terres publiques et en terres privées). *Aires protégées ciblées* :
 - Parc national de la Jacques-Cartier (terres publiques)
 - Habitat faunique limitrophe au Parc national de la Gaspésie (terres publiques)
 - Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan (terres publiques)
 - Parc national du Mont Orford (terres privées)
 - Parc national du Canada Forillon (terres privées)

LIMITATION DANS LES DÉPLACEMENTS DES ESPÈCES FAUNIQUE À GRAND DOMAINE VITAL

Deux espèces ont été ciblées.

- Loup gris. *Aire protégée proposée* :
 - Parc national de la Jacques-Cartier
- Caribou forestier. *Aires protégée ciblée* :
 - Habitat faunique à l'extérieur du Parc national de la Gaspésie (aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle).

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DE L'EAU

Modification et contamination en amont des eaux intégrant le bassin versant de l'aire protégée ciblée. *Aires protégées ciblées* :

- Parc national du Bic
- Réserve aquatique projetée de la rivière Ashupmushuan
- Parc national du Mont-Orford

CONCLUSION GÉNÉRALE

D'abord, il est pertinent de porter un regard rétrospectif sur les principaux points de convergence entre les résultats obtenus à la suite de l'analyse des pressions périphériques s'exerçant sur les six aires protégées étudiées, et d'identifier quelles sont les principales *solutions et alternatives* à mettre de l'avant pour les régler de façon définitive.

L'une des idées initiales du projet était de comparer les impacts des pressions périphériques dans le cas de différentes catégories d'aires protégées du Québec sur la préservation de l'intégrité écologique de ces territoires. En effet, au Québec, comme ailleurs à travers le monde, la classification des aires protégées est réalisée sous un modèle unique, soit les catégories définies par l'Union mondiale de la Nature (UICN). Ces catégories sont classées sur une échelle de I à VI, chaque catégorie identifiant des spécificités quant aux activités pouvant se réaliser à l'intérieur de ce type d'aire protégée. Par contre, indépendamment de la catégorie, le mandat premier de l'aire protégée ainsi désignée, en est un de conservation²⁵.

Malgré que, avec ce concept en tête, nous ayons sélectionné trois catégories d'aires protégées distinctes²⁶⁻²⁷⁻²⁸⁻²⁹, il nous a été impossible de réaliser une étude comparative entre ces trois catégories, principalement en raison du manque d'information disponible sur les aires protégées de catégorie autre que les parcs nationaux du Québec et du Canada. Cette lacune documentaire a limité les possibilités d'analyses comparatives plus poussées entre les trois différentes catégories d'aires protégées retenues. Comme aucune caractérisation terrain n'était prévue à l'intérieur du projet, nous étions directement tributaires de l'information existante. Un autre facteur ayant rendu plus complexe ce genre d'analyse est l'absence de données historiques, rendant les études comparatives impossibles, ce qui a été le cas particulièrement de

²⁵ En effet, l'aire protégée, quelle soit sa nature, doit souscrire à l'objectif premier de protection et de maintien de la diversité biologique. Cela implique que toute activité ayant cours sur le territoire ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire. Parmi les activités jugées incompatibles avec l'objectif premier, l'UICN mentionne la coupe à blanc, les grandes plantations forestières, l'exploitation minière, l'utilisation du territoire à des fins hydroélectriques et le prélèvement de ressources (chasse, piégeage, pêche et cueillette) non durables (MENV, 1999. *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec*).

²⁶ Les trois catégories d'aires protégées retenues sont : une « réserve aquatique » - catégorie UICN 3 et 4, un « habitat faunique » - catégorie UICN 6 et quatre « parcs nationaux » - catégorie UICN 2)

²⁷ Une « réserve aquatique » est définie en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* comme une aire principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes.

²⁸ Un « habitat faunique » est un lieu naturel ou, plus rarement, artificiel, qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces (population faunique). Dans ce milieu, l'animal trouve, outre l'abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction (site Internet MRNFP - direction Faune). Voir aussi, pour la définition des types de catégories d'habitats fauniques au Québec, le *Règlement sur les habitats fauniques*.

²⁹ Un « parc national » est défini en vertu de la *Loi sur les parcs du Québec* comme un territoire dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.

la réserve aquatique retenue, soit la rivière Ashuapmushuan, puisque ce territoire est une aire protégée projetée, et non encore officiellement désignée. Dans le cas de la RAPA, certains documents récents et pertinents sont tout de même accessibles, caractérisant les composantes biophysiques du territoire³⁰. Par contre l'absence de données historiques limite les analyses comparatives. Nous étions conscients de cela dès le départ, mais nous l'avons quand même retenue pour nous intéresser au processus d'initiation, processus menant à la formation d'une nouvelle aire protégée au Québec et, de surcroît, de la première réserve aquatique de la province. De plus, le présent constat établi pour la RAPA, pourrait être revu et analysé après un intervalle de 5 à 10 ans, ce qui devrait permettre des analyses fort intéressantes.

En complémentarité au dernier point, il faut noter que l'absence d'une table ou d'une « entité consultative », à l'exemple de la table d'harmonisation présente dans un parc national du Québec, peut rendre très ardue en un court laps de temps l'accessibilité aux différents acteurs et utilisateurs des milieux périphériques à une aire protégée, un inconvénient majeur dans le cadre du processus consultatif exigé par l'analyse sociale réalisée dans ce projet. C'est une raison supplémentaire pour laquelle nous avons favorisé les parcs nationaux du Québec, puisque, en vertu de la *Politique sur les parcs*, une table d'harmonisation a été instaurée dans chacun des 23 parcs du réseau des parcs nationaux du Québec.

La table d'harmonisation est définie selon la *Politique sur les parcs* :

« comme un lieu d'échanges où se développe entre les intervenants une véritable synergie qui favorise la complémentarité des actions à l'intérieur et au pourtour du parc. »

Toujours selon la *Politique sur les parcs*, la table d'harmonisation est basée sur la représentation des divers secteurs d'activités qui peuvent affecter le parc, ce qui en faisait donc la meilleure unité consultative pour réaliser l'analyse sociale du projet, le but de l'UQCN étant d'avoir accès et de recueillir les opinions sur les pressions périphériques de la totalité sinon de la majorité des acteurs et utilisateurs à proximité de l'aire protégée étudiée.

Malgré l'absence d'entité consultative spécifique à leur territoire protégé, nous avons tout de même travaillé avec la RAPA et le PNCF. Dans le cas de la RAPA, une fois sa désignation rendue officielle, viendra rapidement la création du *Comité de conservation et de mise en valeur* (CCMV) selon la formule présentée par le MENV, principe similaire à la table d'harmonisation des parcs nationaux du Québec. Il est certain que la formation d'une table consultative régionale pour se pencher sur les problématiques reliées aux pressions périphériques d'une aire protégée (ce premier point sur lequel nous reviendrons), constitue l'une des recommandations prioritaires de ce projet, et c'est le premier outil à mettre en place pour l'instauration d'une véritable intégration régionale.

³⁰ Plus particulièrement, le *Cadre de protection et de gestion pour la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan*. Avril 2004, MENV du Québec. Document déposé pour la consultation publique du BAPE, sur un projet visant la création d'une aire protégée sur une partie de la rivière Ashuapmushuan dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PROBLÉMATIQUES CONVERGENTES

PROBLÉMATIQUES PRIORITAIRES

1. GESTION DE L'EAU ET FRAGMENTATION FORESTIÈRE

Un premier point convergent inattendu est qu'à l'intérieur des six aires protégées étudiées une préoccupation relative aux pressions périphériques est ressortie d'une manière presque constante, soit la gestion de l'eau, à l'intérieur et à l'extérieur des limites des territoires protégés. Initialement, nous avons supposé que les deux seules aires protégées que toucherait directement cette problématique étaient la RAPA et le Parc national du Bic (PNB), ceci à la suite des discussions avec nos différents partenaires. Le constat étant que les aires protégées retenues dans le projet, et même l'ensemble des parcs nationaux du Québec, protègent généralement les eaux de tête, nous croyions donc que le réseau hydrique des parcs était exempt de contamination extérieure. Mais la réalité est légèrement différente, puisque l'eau recouvre de vastes superficies par l'étendue des bassins versants, et représente ainsi un vecteur de déplacement de très grande amplitude, transportant et véhiculant de nombreuses matières tant vivantes que non vivantes. Les aires protégées concernées par cette problématique à l'intérieur du projet, sont outre le PNB et la RAPA, le Parc national de la Jacques-Cartier (PNJC) et le Parc national du Mont-Orford (PNMO), soit une préoccupation touchant 4 des 6 aires protégées étudiées. Pour les quatre territoires touchés, la modification des caractéristiques de l'eau provient des activités périphériques suivantes : l'exploitation forestière, l'agriculture, les routes, leurs infrastructures et leur entretien, ainsi que l'urbanisation et les projets de développements lourds (station de ski, golf, usines d'épuration, etc.).

Pour ce qui est de la fragmentation forestière, comme l'indique avec conviction la citation suivante :

« Il est peu probable que la biodiversité des aires protégées se maintienne si elles sont entourées d'habitats dégradés qui limitent le flux génétique, modifient les cycles des éléments nutritifs et de l'eau, et produisent des changements climatiques régionaux et mondiaux qui pourraient entraîner la disparition de ces parcs-îlots. Les aires protégées doivent être intégrées aux processus régionaux d'aménagement du territoire³¹. »

C'est sans surprise que cette thématique influence négativement la totalité des aires protégées étudiées. Par contre, l'influence de cette problématique est très variable d'une aire protégée à une autre, et s'exprime sous différentes formes : l'exploitation forestière (PNJC, RAPA, PNCF et PNG), les routes et leurs infrastructures (PNF et PNJC), la limitation des déplacements, particulièrement pour les espèces à grand domaine vital (PNG, PNJC et PNF), ainsi que par le développement domiciliaire et de projets de développements lourds (PNMO, PNF et PNG³²).

³¹ Tirée de *Parks for Life: report of the IV World Congress on National Parks and Protected Areas* (1992).

³² Problématique d'un niveau moindre pour le Parc national de la Gaspésie, par contre plusieurs répondants s'inquiètent de l'instauration de nouvelles cabines luxueuses en haute altitude (projet d'Eco-lodge) dans le

2. INTÉGRATION RÉGIONALE

À ce niveau, les opinions exprimées sont variables, caractérisant positivement ou négativement les processus consultatifs de la table d'harmonisation. Par contre, tous s'entendent et indiquent unanimement que la présence d'une table élargie ou d'un « espace de dialogue » entre les différents acteurs et utilisateurs périphériques aux territoires protégés est essentielle. Comme l'indique un représentant du milieu environnemental de la table d'harmonisation du PNJC :

« ...La meilleure façon d'harmoniser les usages est d'asseoir autour d'une table les utilisateurs, et que chacun fasse connaître ses objectifs, ses activités, et ce qu'il entend faire et développer pour les années à venir. La vision de chacun doit être à long terme et non pas à court terme ! »

Les propos divergents quant à la pertinence et à la fonctionnalité de la table d'harmonisation, sont très explicites dans le cadre du PNMO, en voici quelques exemples :

Représentant du milieu municipal :

« Il existe un comité d'orientation du parc par lequel tout projet de développement doit transiter. Les intervenants régionaux immédiats sont grandement impliqués, faisant en sorte que tout projet est analysé sous différents aspects (économique, environnement, social) ».

Représentant du milieu gouvernemental :

« Excellents échanges qui sont constants... La table d'harmonisation est une première au Québec. OSBL avec une charte distincte, vision locale et très périphérique, il n'y a pas de joueurs trop éloignés, par exemple l'Université de Sherbrooke. Il manque cependant deux joueurs soit les ATR et le CRE. La base de la table est forte, il n'y a pas d'animosité, les rôles sont bien campés par chacun, mais la gestion est serrée et fonctionnelle. C'est une démarche quasi parfaite. »

Représentant du milieu environnemental :

« À notre connaissance, il n'existe pas de processus d'échange et de consultation (table de discussion) pour aborder les problèmes du PNMO en relation à l'intégration régionale. Il semble n'y avoir qu'un comité d'orientation assez fermé, dans lequel les organismes régionaux ne sont pas impliqués. Il ne peut donc pas y avoir d'échanges et de concertation entre les différents intervenants du milieu. [Notre organisme] ne demande pas mieux que d'être impliqué dans le processus. Des approches en ce sens ne se sont par contre pas avérées positives ».

Représentant du milieu scientifique :

« Il n'existe à mon avis absolument rien pour aborder ces problèmes d'intégration régionale, pas plus qu'il n'existe de volonté de faire véritablement quelque chose. Les tables d'harmonisation sont des lieux de discussions sans réel objectif et ne servent qu'à exposer les irritants

Réserve faunique de Matane. Parce que les emplacements choisis correspondent à des secteurs en périphérie immédiate du PNG, dans le secteur du Mont Logan, secteur où hiverne à nouveau un groupe de caribous.

des intervenants à la périphérie du parc que, par la suite, les gestionnaires du parc tentent cas par cas de minimiser ou d'éliminer. »

Plusieurs lacunes distinctes sont identifiées, et ceci pour l'ensemble des tables d'harmonisation abordées. Les principales critiques formulées sont les suivantes : sous-représentativité de certains groupes d'acteurs et d'utilisateurs (forêt, faune, agriculture, environnement, etc.), trop faible influence et implication des intervenants, manque de dynamisme et d'organisation, davantage une fenêtre « marketing » pour présenter l'état d'avancement de certains projets du parc, qu'un véritable exercice consultatif, vision régionale de l'aménagement du territoire réduite, etc. Nous y reviendrons plus loin, pour voir les solutions convergentes qui ont été proposées pour améliorer cette situation.

PROBLÉMATIQUES SECONDAIRES

3. ACQUISITION DE CONNAISSANCE

Les principaux points communs ressortant pour les six aires protégées analysées pour ce thème sont de trois niveaux :

- Insuffisance du « savoir », c'est-à-dire une information limitée sur les connaissances scientifiques et sociales³³ des parcs nationaux du Québec et du Canada. De plus, en dehors des parcs nationaux, soit les autres types d'aires protégées au Québec, cette déficience informative est encore plus marquée.
- Inexistence presque complète d'outils scientifiques permettant de définir, d'analyser et de suivre l'évolution de l'intégrité écologique d'un parc national ou de toutes autres catégories d'aires protégées au Québec. Sans indicateurs de suivi, il devient impossible de caractériser les changements des milieux naturels dans le temps. Besoin de définir des « *indicateurs de suivi de l'intégrité écologique* », permettant de qualifier et quantifier dans le temps l'évolution des impacts entraînés par les pressions périphériques³⁴.
- La culture scientifique est peu généralisée, ce qui crée un climat ne permettant pas d'effectuer, d'utiliser et d'apprécier les recherches scientifiques aux fins de gestion, d'interprétation et d'intégration régionale des parcs

³³ Par exemple, la distribution et la présence des différentes espèces floristiques et fauniques, la dynamique de population des espèces animales, la caractérisation fine des écosystèmes, des indicateurs de suivi de l'intégrité écologique, de l'état du parc, des conflits d'usage dans les territoires périphériques, de l'opinion des Acteurs et Utilisateurs en périphérie et de la population en générale, etc.

³⁴ Tout à fait conscientes de cette grande lacune, les équipes de Parcs Canada et de Parcs Québec travaillent distinctement à la reconnaissance et à l'instauration d'outils de suivi de l'intégrité écologique des parcs. Parcs Québec travaille à l'implantation de son *Programme de surveillance du patrimoine naturel des parcs nationaux du Québec*, tandis que Parcs Canada ont développé dans les dernières le concept d'un *Énoncé d'intégrité écologique* et ceci pour chacun des parcs nationaux, définissant un plan d'action à mettre en place pour suivre et préserver l'intégrité écologique des territoires visés.

Cette dernière lacune est également citée dans l'une des principales constatations formulée dans le Rapport de la *Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux Canada*, entité mise sur pied pour évaluer les points forts et les faiblesses de l'approche de Parcs Canada pour le maintien des parcs nationaux du Canada³⁵. La Commission indique, entre autres, sur ce point que :

« À l'heure actuelle, Parcs Canada ne dispose pas de la capacité nécessaire, sur le plan des sciences naturelles et sociales, pour effectuer une gestion efficace axée sur l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. De plus, elle indique que les connaissances acquises par l'application des sciences naturelles et sociales, y compris les connaissances traditionnelles des peuples autochtones, devraient sous-tendre la prise de décisions éclairées, la gestion et l'éducation à l'intérieur et au-delà des limites du parc. »

4. ACTIVITÉS ET RENTABILITÉ

À l'intérieur de cinq des six aires protégées étudiées, soit les parcs nationaux du Québec et du Canada, les activités d'éducation sont très valorisées et généralement rentables. Par contre, en contre partie, les activités de conservation sont peu favorisées, l'expertise et le financement nécessaires manquants. Ce point explique en quelque sorte les faibles niveaux d'acquisition de connaissances mentionnés ci-dessus. De plus, la vision de rentabilité est trop souvent mise de l'avant pour ce qui est de la gestion des parcs. Cette philosophie mercantile mettant en péril la mission prioritaire de conservation des parcs. Une autonomie complète est impossible, voire même peu souhaitable, des partenariats financiers doivent être renforcés et une vision régionale participative instaurée. Comme l'indique si bien l'un des membres de la table d'harmonisation du PNJC (représentant gouvernemental) :

« Trop peu de personnes savent que les parcs nationaux du Québec ont été acquis à grand prix par la collectivité québécoise. Les droits relatifs à l'exploitation des ressources naturelles ont dû être achetés par le gouvernement pour assurer dorénavant la préservation complète et permanente des parcs nationaux. La protection du territoire et la conservation des ressources a donc un prix.

Il va falloir se rendre à l'évidence et reconnaître que toute prescription entraînant une perte de revenus pour les exploitants exerçant leurs activités en périphérie d'un parc national devra être compensée. C'est une question d'équité pure et simple. En effet, si l'on veut que le piégeur capture moins de loups, que le détenteur de CAAF coupe moins de m³ de bois, que le constructeur d'une route prenne plus de précautions que ce qui est exigé dans la réglementation générale, il faudra nécessairement que quelqu'un paie pour compenser les pertes imposées par des demandes jugées nécessaires pour augmenter la protection de la zone périphérique d'un parc national, comme d'ailleurs de tout autre territoire protégé. »

³⁵ Agence Parcs Canada. 2000. *Intacts pour les générations futures ? Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada*. Vol II. *Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada*. Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Ontario.

SOLUTIONS CONVERGENTES

1. GESTION DE L'EAU ET FRAGMENTATION FORESTIÈRE

Globalement, mais encore plus spécifiquement pour les 4 aires protégées directement touchées par cette problématique, la « *gestion intégrée par bassin versant* » telle que formulée dans la *Politique nationale de l'eau* du gouvernement du Québec, devrait être appuyée.

En effet, en 2002, le Québec s'est doté d'une *Politique nationale de l'eau*, qui devait s'intéresser à la mise en place d'aires protégées, notamment en ce qui a trait aux réserves aquatiques. Cette politique considère que la gestion intégrée par bassin versant (GIBV) constitue le modèle de gestion le plus approprié du point de vue écologique. L'extrait suivant du document de la *Politique nationale de l'eau* en témoigne :

« Cette approche de gestion intégrée par bassin versant se base aussi sur une très bonne connaissance des phénomènes naturels et anthropiques du bassin versant, ce qui permet de mieux comprendre et d'expliquer les problèmes relatifs à la quantité ou à la qualité de l'eau et, ainsi, de déterminer les solutions d'intervention les mieux adaptées. » (*Politique nationale de l'eau*, Québec, 2002).

Pour ce qui est de la fragmentation forestière, c'est une problématique récurrente aux aires protégées étudiées, qui demande des solutions efficaces et rapides, ainsi que directement applicables sur le terrain. L'exploitation forestière dans les territoires périphériques devra être réalisée sous l'angle d'une « *gestion forestière écosystémique* »³⁶, minimisant les impacts de cette activité anthropique en reproduisant le plus possible le patron des perturbations naturelles. Dans le même sens, il faudra adopter de nouvelles normes forestières particulières pour les travaux forestiers en périphérie des aires protégées. Autre point crucial, il faut valoriser le maintien de l'interconnectivité entre les grands massifs forestiers avec la protection d'habitats spécifiques aux exigences des espèces fauniques et floristiques, plus particulièrement des espèces fauniques à grand domaine vital. Minimiser l'isolement des territoires forestiers par les routes et leurs infrastructures, penser à l'installation de corridors de déplacement : les exemples de la route 197 du PNCF et de la route 175 du PNJC sont probants dans ce sens.

Les meilleures solutions pour la mise en place de ces passages fauniques font l'objet de réflexion depuis fort longtemps déjà, mais depuis peu au Québec. Il faudra suivre et encourager les projets de recherches dans ce sens avant de prendre des décisions trop hâtives dans certains cas. Le « *principe de précaution* » s'impose...

Pour les projets de développements domiciliaires et autres infrastructures lourdes en périphérie des aires protégées, une réflexion approfondie devra être initiée par les tables d'harmonisation et les différents acteurs et utilisateurs en périphérie des territoires protégés concernés. Les

³⁶ La gestion écosystémique vise à maintenir l'intégrité de l'écosystème forestier (structure, composition et fonctions) en tant qu'ensemble hiérarchisé, tout en permettant la production de biens et services à long terme. Il s'agit d'une approche écologique de l'aménagement des ressources naturelles qui vise donc à s'assurer le maintien d'écosystèmes productifs, diversifiés et en santé par l'harmonisation des valeurs et besoins sociaux, économiques et environnementaux (USDA, 2002).

MRC, municipalités et gouvernements devront présenter des règlements adaptés dans ce sens. La protection du patrimoine culturel et naturel devra être priorisée dans certains territoires. Nous ne pouvons plus nous en tenir à une vision purement économique. Plusieurs débats criants dans ce sens sont présentement en cours, confrontant les visions du développement et de la conservation, impliquant les parcs nationaux du Québec (Oka, Mont-Orford, etc.). La question est simple, comment harmoniser les activités périphériques réalisées tout en respectant la mission prioritaire de conservation d'une aire protégée ? La réponse passe par l'intégration régionale...

2. INTÉGRATION RÉGIONALE

À ce sujet, il faut développer un plan d'action, minimalement pour chaque parc national, sinon pour l'ensemble des aires protégées du Québec (catégories UICN 1 à 6), pour le contrôle et l'atténuation des impacts négatifs des pressions périphériques sur l'intégrité écologique de ces territoires. Le facteur clé est d'en arriver à définir une vision commune quant à l'avenir du développement régional et de ses paramètres sociaux, économiques et écologiques. Ceci devrait être visé de façon participative avec des partenariats diversifiés (locaux, régionaux et autres), à l'intérieur des communautés et des territoires étudiés. Il va de soi que des échanges constructifs seront la méthode à prioriser dans la recherche de compromis et d'entente quant aux types d'aménagements et de développements à favoriser sur le territoire. L'objectif est l'atteinte d'un équilibre durable entre l'utilisation des divers potentiels du milieu (sociaux, écologiques et économiques) et sa conservation, soit le maintien de son capital naturel.

L'intégrité régionale ressort comme un facteur primordial à la viabilité à long terme des aires protégées du Québec et d'ailleurs.

Globalement, pour la totalité des six aires protégées étudiées, voici les principales recommandations formulées par l'UQCN pour solutionner les problématiques convergentes relevées dans le présent projet³⁷.

GESTION DE L'EAU

L'UQCN recommande que la gestion écosystémique et intégrée du territoire soit réalisée en prenant comme unité de base, celle qui soit la plus écologique, le bassin versant, créant avec les parcs nationaux un modèle de gestion par bassin versant à la grandeur du Québec.

L'UQCN recommande que le MRNFP, sur l'ensemble du territoire public et particulièrement en périphérie d'une aire protégée, respecte et applique intégralement la *Politique nationale de l'eau* et plus particulièrement les engagements 2, 20, 21, 22, 24 et 25³⁸. Exiger également la révision du RNI pour que les pratiques d'aménagement forestier soient respectueuses des milieux humides, aquatiques et riverains³⁹.

L'UQCN recommande que la totalité du réseau hydrographique (incluant les eaux de surface et les eaux souterraines) à l'intérieur des limites d'une aire protégée, et encore plus spécifiquement dans un parc national québécois, soit protégé de tout type d'extraction et d'utilisation de forme industrielle, au même titre que les territoires terrestres du parc.⁴⁰ Idéalement la protection élargie des principaux bassins versants touchant l'aire protégée étudiée serait à envisager, visant une gestion intégrée de la ressource eau.

³⁷ Ce n'est qu'une initiation à la démarche de réflexion déjà entamée depuis longtemps, mais il faut continuer à faire avancer les idées, pour en arriver à tracer des plans d'action lucides et applicables à très court terme.

³⁸ À court terme, l'harmonisation de toutes les pratiques forestières avec la *Politique nationale de l'Eau* est aussi réclamé. Le MRNFP ayant été nommé maître d'oeuvre de l'engagement 25 (révision des pratiques de l'aménagement forestier), ce ministère doit inviter rapidement, tous les intervenants du milieu forestier à une révision du RNI.

³⁹ En référence, voir le mémoire déposé par l'UQCN, dans le cadre de la consultation nationale du MRNFP sur les Objectifs de protection et de mise en valeur, décembre 2003.

⁴⁰ Comment expliquer que l'eau de la rivière soit ainsi sacrifiée aux multiples usages industriels, alors même qu'elle se situe à l'intérieur d'une aire protégée. Elle devrait être exemptée de toutes utilisations impropres à sa préservation intégrale, ainsi que de toutes utilisations de type industriel en vertu même de la *Loi sur les parcs* du gouvernement du Québec.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

L'UQCN recommande l'application d'une gestion forestière intégrée et écosystémique⁴¹, s'appliquant dans les zones périphériques des parcs nationaux et des aires protégées du Québec, développant de nouvelles normes forestières spécifiques et adaptées pour préserver adéquatement l'intégrité écologique de ces territoires..

L'UQCN recommande la mise en place de mesures pour réduire la fragmentation forestière des territoires internes et externes aux parcs nationaux et aires protégées du Québec, en zone publique prioritairement car plus facilement réalisable rapidement, mais les propriétaires privés, ainsi que la MRC et les municipalités concernées en périphérie de ces territoires devront aussi être sensibilisés à la fragilité de ces milieux en relation au morcellement progressif des territoires.

De même, l'UQCN préconise la conservation de grands massifs forestiers continus en territoires publics et privés, visant à consolider la libre circulation des espèces fauniques à grand domaine vital et les nombreuses autres espèces occupant le territoire.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT PÉRIPHÉRIQUE

L'UQCN recommande au MRNFP et à Parcs Canada, en tant que stratège des parcs nationaux du Québec, d'interdire tous nouveaux projets de développements domiciliaires intensifs, lorsqu'ils sont situés à moins de 1000 mètres des limites d'un parc national.

⁴¹ Définition d'une gestion forestière écosystémique : Adoption de normes forestières spécifiques permettant l'obtention de patron de coupes s'inspirant des perturbations naturelles régionales, soit les épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE - *Choristoneura fumiferana*) pour le PNJC, visant le maintien optimal des milieux forestiers naturels. Ainsi il y a protection maximale de l'intégrité écologique du PNJC et de ses zones périphériques.

INTÉGRATION RÉGIONALE

L'UQCN recommande au MRNFP et Parcs Canada la mise sur pied d'une table d'experts qui délimiterait clairement une zone minimale ou « zone tampon » à préserver en périphérie d'un parc national, et de définir par la suite une « zone d'harmonisation entre les parties », où l'ensemble des activités seraient réalisées en conciliant la mission même d'un parc national du Québec, la conservation, à l'ensemble des activités socio-économiques périphériques.^{42 43}

L'UQCN recommande au MRNFP et à Parcs Canada, d'inclure et d'intégrer dans ses préoccupations, en relation à la préservation du patrimoine naturel collectif représenté par ces territoires protégés, les pressions périphériques⁴⁴ sous ses différentes formes (développement domiciliaire, infrastructures récréatives lourdes, exploitation forestière, etc.).

L'UQCN recommande que l'ensemble des acteurs et utilisateurs en périphérie de chaque territoire protégé du Québec, à l'exemple de la table d'harmonisation des parcs nationaux du Québec, mette sur pied une table élargie de discussions visant à présenter les principales solutions et alternatives possibles à instaurer pour le développement harmonieux régional, visant à concilier la vision socio-économique et la conservation.

ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET FINANCEMENT

L'UQCN recommande de poursuivre et d'accroître l'acquisition de connaissances sur une base continue sur les territoires des parcs nationaux, ainsi que dans les autres aires protégées du Québec y incluant leurs zones périphériques, et de renforcer le financement à cette fin de façon récurrente. Des partenariats financiers MRNFP, Parcs Québec, MENV et le milieu universitaire pourraient ainsi être envisagés à cet effet.

⁴² À l'exemple des tables d'harmonisation des parcs nationaux du Québec, mais avec une vision élargie, s'intéressant non seulement aux limites propres au parc, mais demandant une vision de l'aménagement du territoire élargie à la région, à l'intérieur d'un processus participatif.

⁴³ Dans ce sens, des intervenants ont suggéré par l'intermédiaire du *Questionnaire* d'instaurer une « zone tampon » en périphérie du PNMO ou de mettre en place des mesures réglementaires particulières en relation aux activités périphériques, visant à mieux protéger l'intégrité écologique du PNMO.

⁴⁴ Les pressions périphériques peuvent se définir par les diverses actions réalisées dans les territoires voisins de l'aire protégée pouvant modifier les processus naturels qui se déroulent à l'intérieur de l'aire protégée.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements :

- *au Programme d'aide aux priorités environnementales (PAPE) du ministère de l'Environnement du Québec;*
- *et à la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)*

qui ont financé ce projet, visant l'amélioration continue de la préservation des multiples richesses du patrimoine naturel du Québec.

Nos remerciements aux différents partenaires : aux équipes, de Parcs Québec au national et au régional; Parc national de la Jacques-Cartier, Parc national du Mont-Orford, Parc national du Bic, Parc national de la Gaspésie,, au ministère de l'Environnement du Québec, responsable de la Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan et de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP), à Parcs Canada au national et au régional; Parc national du Canada à Forillon, aux tables d'harmonisations du PNMO, PNJC, PNB et PNG rencontrées, aux répondants aux questionnaires, etc.

Merci à tous les collaborateurs directs et indirects, et, finalement, au Comité de suivi du projet.

ANNEXES

- ANNEXE 1** — Exercice de sélection des critères
- ANNEXE 2** — Choix final des aires protégées retenues pour la réalisation du projet
- ANNEXE 3** — Questionnaire sur les pressions périphériques exercées sur les aires protégées au Québec
- ANNEXE 4** — Membres du comité de suivi
- ANNEXE 5** — Comité de relecture
- ANNEXE 6** — Échéancier du projet dans son ensemble
- ANNEXE 7** — Rapport financier final au 31 mars 2005

ANNEXE 1 — EXERCICE DE SÉLECTION DES CRITÈRES

LETTRE ENVOYÉE AU COMITÉ AVISEUR

Québec, le 11 août 2003

À tous les partenaires concernés,

Il me fait grand plaisir d'entrer en contact avec vous dans le cadre de la présente démarche d'identification et de validation des « critères de sélection possibles pour la recherche des aires protégées à retenir ». Ce projet de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est réalisé en partenariat avec le Programme d'aide aux priorités en environnement (PAPE 2002-2003) du ministère de l'Environnement du Québec.

Le projet s'intitule : « Analyse et validation des potentiels de conservation réels des aires protégées au Québec, quant à leur rôle premier, qui vise la protection de la biodiversité ».

L'encadré qui suit présente un bref aperçu des objectifs du projet. Le second document (*Première proposition sur les critères de sélection à retenir...*) décrit 18 critères de sélection possibles pour la recherche de cinq à dix aires protégées au Québec sur lesquelles se concentrera le projet PAPE-UQCN.

Résumé¹

Le premier objectif à atteindre est l'évaluation et la validation des capacités réelles de préservation des aires protégées au Québec face au maintien de la diversité biologique. Il consiste aussi à étudier plus spécifiquement, l'importance des zones périphériques pour la conservation de l'intégrité écologique. L'idée est de définir et d'analyser, à l'intérieur de quelques aires protégées prédéterminées au Québec (de cinq à dix), leurs performances de conservation face aux éléments de la biodiversité les constituant.

Le résultat attendu sera le développement d'un modèle ou d'un indice permettant de caractériser la « capacité de préservation » d'une aire protégée au Québec, en vue du maintien de la biodiversité à l'intérieur de ses limites propres et de ses zones limitrophes. Actuellement, aucun indice ne permet de rendre compte d'un nombre d'écosystèmes efficacement protégés, ni de l'état réel des milieux naturels au Québec². C'est en partie pour tenter de répondre à cette lacune que le présent projet a été mis sur pied.

¹ Tiré du document de travail PAPE-UQCN, document annexé.

² Ministère de l'Environnement, 1999. *Aires protégées au Québec - Contexte, constats et enjeux pour l'avenir*.

La fragmentation des habitats est aujourd'hui reconnue comme l'un des principaux facteurs à l'origine de la perte de la diversité biologique. En effet, la fragmentation des forêts provoque la création d'habitats de petites superficies qui ne sont plus en mesure de répondre adéquatement aux besoins essentiels de plusieurs espèces. Ce phénomène est étudié particulièrement chez diverses populations d'oiseaux forestiers de l'est de l'Amérique du Nord. L'isolement et la fragmentation des milieux forestiers entraînent une diminution progressive des échanges génétiques entre les populations (autant chez les espèces fauniques que floristiques) mettant ainsi en péril (voire jusqu'à l'extinction) les populations touchées^{3 4}.

Le deuxième objectif consiste à appuyer et à consolider les démarches d'une ou deux tables d'harmonisation d'aires protégées déjà ciblées au Québec. Il s'agit de partager l'expertise et les idées sur l'analyse des problèmes existants (type de gestion à l'intérieur et à l'extérieur des limites de l'aire protégée, activités dans les zones périphériques, etc.) et sur des alternatives envisageables pour permettre un développement local et régional viable et durable.

L'objectif portera sur une ou deux aires protégées déjà sélectionnées et analysées aux étapes antérieures du processus. Les aires choisies comportent des problèmes reliés à l'intégration régionale (conflits de gestion et d'affectation des sols des zones périphériques par rapport aux objectifs des aires protégées). Ces problèmes viennent compromettre l'intégrité écologique des aires protégées ciblées. À titre d'exemple, citons le cas d'une gestion de zones protégées et de périphériques qui soit dépourvue d'une vision commune quant à la conservation des milieux, ou d'une affectation des sols en zones périphériques (agriculture, exploitation forestière, territoire de chasse, etc.) qui ne soit pas harmonisée avec la protection des écosystèmes, etc. Dans ces cas, nous pourrions appuyer les démarches entreprises par la participation d'un responsable de l'équipe de l'UQCN, à la table d'harmonisation de l'aire protégée ciblée.

Si aucune démarche n'est entreprise, la table d'harmonisation s'inspirera des démarches organisationnelles qui sont en cours dans les parcs nationaux du Québec. Le gouvernement du Québec définit le processus d'une table d'harmonisation d'un parc québécois, comme une zone d'échanges où se développe entre les intervenants une véritable synergie qui favorise la complémentarité et l'harmonisation des actions réalisées à l'intérieur et sur le pourtour de l'aire protégée étudiée⁵.

³ Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et Hone, F. 1999. *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*.

⁴ Langevin, R. 1997. *Guide de conservation des boisés en milieu agricole*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, région de Québec.

⁵ Gouvernement du Québec – Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. *La Politique sur les parcs : les activités et les services*. Québec, Direction de la planification des parcs.

L'actuelle démarche se veut donc un exercice de validation et de priorisation de cinq à six critères à retenir pour la sélection de cinq à dix aires protégées au Québec qui seront ciblées dans le cadre de la présente étude. Par exemple, devrait-on choisir des aires protégées de superficies variées (petites, moyennes et grandes), réparties dans l'ensemble des provinces naturelles, avec une grande biodiversité, incluant plusieurs espèces vulnérables et menacées, etc. ? Les critères retenus sont une première tentative. Ils sont basés sur des échanges multiples avec les gens de l'équipe interne de l'UQCN et aussi sur diverses sources de documentation qui touchent directement et indirectement le sujet des aires protégées au Québec et ailleurs. Mais l'exercice actuel de concertation vise d'abord à connaître votre opinion selon votre expertise spécifique sur les critères sélectionnés. Lesquels devrions-nous rajouter, retirer, redéfinir, etc. ? Nous souhaitons recevoir vos commentaires sur les critères priorisés dans le cadre de ce projet, accompagnés de brèves explications pour chacun des points retenus.

Votre aide sera un ajout considérable à la consolidation de toute la démarche méthodologique en cours et permettra de bien démarrer le projet. Tous vos commentaires seront fort appréciés.

Merci à tous, bonne lecture et au plaisir de recevoir de vos nouvelles !

Carl Dufour, biol. M. Sc.

UQCN

1085, avenue de Salaberry, bureau 300

Québec (Québec) G1R 2V7

Tél. : (418) 648-2104

Courriel : eco.foret@uqcn.qc.ca

Note : Nous vous suggérons de faire vos commentaires directement sur le fichier informatique et d'indiquer vos suggestions en utilisant le mode commentaire de Microsoft Word. Donnez vos idées et votre priorisation des cinq à six critères prédominants. SVP retournez le tout par Internet. Le délai souhaitable si possible (malgré le soleil, la mer, le vent dans les voiles, la bière sur le balcon etc.) serait de deux à trois semaines pour l'équipe de l'UQCN qui ne connaît pas de repos ! Merci encore ! Techniquement, c'est un exercice qui vous demandera entre 30 à 60 minutes.

TEXTE DE L'EXERCICE

Titre : *Analyse et validation des « potentiels de conservation réels » des aires protégées au Québec, quant à leur rôle premier, qui vise la protection de la biodiversité.*

Sous-titre : *Première proposition sur les critères de sélection à retenir pour cibler les aires protégées dans le cadre du projet UQCN-PAPE*

Date : 11 juillet 2003

QU'EST-CE QU'UNE AIRE PROTÉGÉE ?

La Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) du gouvernement du Québec définit une aire protégée comme suit :

Une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres.

Bref, le rôle primordial d'une aire protégée est la **protection de la diversité biologique**.

Alors l'exercice commence ici. Voici la première liste des **18 critères** possibles pour la sélection des aires protégées dans le cadre de la présente étude. Vous pourriez éclairer notre démarche par vos commentaires sur ces divers critères, lesquels nous permettront de rajouter ou rejeter des critères. Vos commentaires et vos suggestions nous aideront à prioriser cinq de ces critères.

CRITÈRES DE SÉLECTION

(à analyser sans ordre d'importance)

- | | |
|---|--|
| 1. Agencement spatial | 11. Information disponible |
| 2. Rareté | 12. Esthétique des paysages (hétérogénéité) |
| 3. Représentativité | 13. Fragilité et vulnérabilité des milieux |
| 4. Diversité biologique | 14. Grandes aires vitales pour le maintien des processus écologiques |
| 5. Présence d'espèces rares et menacées | 15. Intégration d'un réseau hydrographique important |
| 6. Superficie moyenne | 16. Sélection d'une zone en forêt boréale |
| 7. Intégrité écologique et classe UICN (1 à 6) | 17. Accessibilité aux aires protégées étudiées |
| 8. Intégration régionale | 18. Interconnectivité entre les aires protégées |
| 9. Isolement (fragmentation) | |
| 10. Empreinte écologique (impacts des activités humaines) | |

DESCRIPTION DE CHACUN DES CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Agencement spatial

Par juxtaposition de la carte écoforestière à la carte des aires protégées du Québec, et par repérage et analyse des blocs d'étude regroupant ou reliant par exemple, les aires protégées et leurs zones périphériques, la présence ou l'absence d'une grande rivière, de corridors forestiers, vision élargie de l'aire protégée, soit régionale et écosystémique, etc.

2. Rareté

Les éléments rares sont, par définition, peu fréquents et couvrent de très faibles superficies ou des zones ponctuelles à l'intérieur d'un territoire précis. Ils ont une valeur d'unicité, d'exception et d'irremplaçabilité⁶.

3. Représentativité

Par représentativité des provinces naturelles du Québec, des entités biogéographiques : taïga, pessière, sapinière, toundra, le Saint-Laurent, la forêt feuillue ou autres unités de répartition du territoire québécois, etc.

Trois notions définissent la représentativité : la fréquence, la superficie et la répartition spatiale. En effet, un élément considéré comme représentatif doit être fréquent, couvrir une superficie assez élevée et être également réparti dans l'ensemble du territoire d'étude (Schaillée, N. 2000.).

4. Diversité biologique (espèce et écosystème)

La diversité est dépendante du nombre de constituants du milieu, du contraste entre les constituants et de l'importance relative de chacun d'eux. Ainsi, un milieu sera d'autant plus diversifié que ces éléments constitutifs seront nombreux, contrastés et qu'ils existeront dans des proportions semblables (Schaillée, N. 2000).

5. Présence d'espèces menacées ou vulnérables

Types floristiques ou fauniques, une espèce est menacée lorsque sa disparition est appréhendée et vulnérable, lorsque sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée⁷.

Note : Analyser la possibilité d'utiliser des espèces indicatrices, par exemple, retenir des aires protégées en fonction d'espèces précises, ou l'inverse, cibler des aires protégées précises avec d'autres critères de sélection et ensuite, définir les espèces indicatrices pour l'analyse des zones retenues.

⁶ Schaillée, N. 2000. *Sélection de territoires d'intérêt pour la conservation dans le cadre de l'analyse de carence du réseau d'aires protégées sur la base d'indicateurs de biodiversité, à l'aide d'analyses multicritères dans la région de l'Outaouais (Québec, Canada)*. Tomes 1 et 2.

⁷ Ministère de l'Environnement du Québec, site Internet, 2003.

6. Superficie moyenne

Variable - selon le type d'écosystème étudié, choisir des groupes d'aires protégées de trois dimensions différentes, par exemple : petit (10 km² et moins), moyen (10-500 km²) et grand (500 km² et plus).

Définir la valeur de la superficie minimale, pour l'atteinte de la conservation de la biodiversité, très variable en considération des espèces et des milieux ciblés. Par exemple, les aires d'habitats minimales ou l'UAH (l'unité d'aménagement d'habitat) des espèces animales peuvent varier grandement, passant par exemple, de 0,05 km² pour le lièvre d'Amérique, à plus de 150 à 250 km² pour le lynx du Canada.

Constat inquiétant : au Québec, plus de 86 % des aires protégées sont de 10 km² et moins.

7. Intégrité écologique et classe UICN (I à VI)

C'est-à-dire, que les aires protégées ciblées sont de catégories I à III sur l'échelle de l'Union Mondiale pour la nature (UICN), représentant des zones naturelles très faiblement ou non touchées par l'activité humaine et conservant pratiquement intégralement l'historique et l'évolution naturelle de leurs milieux et écosystèmes.

Note : À l'inverse, choisir une aire protégée de catégorie UICN de type V ou VI, représente des territoires plus exposées aux pressions internes et externes. Ces catégories d'aires protégées peuvent s'avérer être des zones d'études captivantes pour bien comprendre les pressions que subissent les zones de conservation face aux activités humaines. À évaluer...

Au Québec, les aires protégées de catégories I, II et III de l'UICN ne représentent que 0,5 % des zones protégées⁸.

8. Intégration régionale

Conflits possibles de gestion et d'affectation des sols des zones périphériques versus les aires protégées, recherche d'harmonisation visant le maintien et l'utilisation durable de l'ensemble des ressources et des potentiels du milieu visé.

Quelques types de gestion sont réalisés à l'intérieur des aires protégées principalement ciblées et de leurs zones périphériques ? Évaluer le degré de concertation à l'intérieur de la gestion appliquée aux zones ciblées, vision et concepts du développement durable, gestion intégrée des ressources, niveau de participation et de concertation des milieux concernés, approche participative, etc.

⁸ Ministère de l'Environnement, 1999. Aires protégées au Québec - Contexte, constats et enjeux pour l'avenir.

9. Isolement – fragmentation du milieu forestier

Fragmentation des zones forestières, formation de corridors forestiers ou anéantissement total des milieux forestiers⁹⁻¹⁰.

Note : technique intéressante du Conseil canadien des ministres des forêts du Canada, pour l'estimation de la fragmentation forestière – la définition du rapport de la superficie routière sur la superficie totale en zones forestières. Par exemple, le loup ne se rencontre pratiquement jamais dans des secteurs où la densité des routes dépasse 0,45 km par km².¹¹

10. Empreinte écologique (impacts des activités humaines)

Ce point peut être interrelié à divers points ci-haut mentionné, 7, 9 et 15...

Selon une récente étude du Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada)¹², bien que près du tiers du Québec n'ait pas encore subi les assauts de l'industrialisation, c'est tout de même la province au Canada où l'activité humaine a laissé des traces sur le plus grand nombre de km². Les cinq menaces les plus prédominantes au Québec selon le WWF-Canada sont en ordre d'importance, le transport et le développement urbain, les grands barrages, la foresterie, l'agriculture et l'exploitation minière.

11. Information disponible et niveau de connaissances générales

Le projet actuel est directement tributaire de la capacité de récolte informative, puisqu'un minimum de travail terrain sera réalisable. La disponibilité, l'accessibilité et la qualité de l'information récupérée devient primordiale à la réussite du projet. Quelques points pour maximiser ce transfert d'informations; ancienneté et historique des parcs, possibilités d'études comparatives s'il existe des données évolutives, importance des budgets des parcs (les parcs fédéraux ayant bien souvent des budgets plus généreux, les études réalisées y sont plus diversifiées), types d'études effectués (caractérisation biophysique, zones d'inventaires, travail à l'intérieur des zones périphériques, etc.).

12. Esthétique et hétérogénéité des paysages

Variabilité et valeur des paysages...

13. Fragilité et vulnérabilité des milieux

Sans être des zones irremplaçables, attribut spécifique au critère 2 - la rareté, les milieux humides (herbiers, étangs, marais, tourbières, etc.), les zones sur affleurement rocheux, sols minces, en pentes fortes, etc. peuvent être intégrés dans ce type de catégorie.

⁹ Duchesne, S., Bélanger, L., Grenier, M. et Hone, F. 1999. *Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole*.

¹⁰ Langevin, R. 1997. *Guide de conservation des boisés en milieu agricole*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, région de Québec.

¹¹ Conseil canadien des ministres des forêts. 2000. *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts du Canada; Bilan national 2000*.

¹² Report No. 1 - 2003. May 2003 by World Wildlife Fund Canada, Toronto, Canada.

14. Grandes aires vitales pour le maintien des processus écologiques

Protéger de grandes aires vitales pour la faune et la forêt, uniformité du paysage et des paramètres biophysiques, stabilité du milieu à long terme.

15. Intégration d'un réseau hydrographique important

Par exemple, les rivières Malbaie et Jacques-Cartier, ces rivières occupant respectivement les parcs de la Jacques-Cartier et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

Note : sites intéressants dans la dynamique de gestion par bassin versant et de la caractérisation de l'importance des corridors forestiers riverains interreliant et/ou recoupant les territoires d'aires protégées connexes. Sélectionner des aires protégées intégrant d'importantes têtes de bassin-versant...

16. Forêt boréale

Sélectionner un site en forêt boréale, car il y a sous-représentativité marquée en aires protégées au Québec dans ce type d'écosystème. Soulignons toutefois, quelques désignations récentes haussant les zones protégées en forêt boréale de 0,7 à 5,5 %.¹³

Note : Idée présente, avec peut-être légèrement plus d'informations disponibles que sur les autres secteurs en forêt boréale, en relation au plan d'aménagement récemment produit et déposé devant le BAPE, dans le cadre de la désignation de l'île René-Levasseur comme aire protégée. Malgré ces dernières données informatives en forêt boréale, le manque d'informations pourrait compliquer la tâche. Par contre, il est certain que l'île René-Levasseur représente une zone d'étude intéressante.

17. Accessibilité aux aires protégées étudiées

18. Interconnectivité entre les aires protégées, englobant les zones périphériques.

À développer...

EN CONCLUSION

Qu'en pensez-vous ? Quels critères sont les plus pertinents et pourquoi ? Sachant que nous sommes en pleine période estivale et que plusieurs sont sur le mode vacances, j'aimerais tout de même recevoir des réponses le plus rapidement possible, toujours selon vos disponibilités. Mais disons que si nous pourrions compiler l'ensemble des réponses à l'intérieur d'une période de 2 à 4 semaines, cela serait fort apprécié.

¹³ Fiche d'information 2, Enfin du progrès – Les aires protégées en forêt boréale au Québec « Campagne Aux arbres citoyens ! », Action concertée du WWF-Canada, de l'UQCN, du RQGE et de la SNAP.

LISTE DES RÉPONDANTS À L'EXERCICE

PERSONNES RESSOURCES PARTICIPANTES À LA DÉFINITION DES AIRES PROTÉGÉES À RETENIR POUR LA RÉALISATION DU PROJET PAPE

Équipe interne de l'UQCN

Charles-Antoine Drolet, Jean-Éric Turcotte et Mélanie Desrochers.

Équipe agrandie de l'UQCN et spécialistes externes (comité avisé)

Forêt

1. Louis Bélanger – Département des sciences du bois et de la forêt, Université Laval. Gestion intégrée des ressources forestières. (418) 656-2131 poste 2233 et louis.belanger@sbf.ulaval.ca

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

2. Normand Villeneuve – Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) à la Direction de l'environnement forestier du MRN du Québec. (418) 627-8669 poste 4273 et normand.villeneuve@mrn.gouv.qc.ca

Aires protégées

3. Vincent Gérardin – Ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique et du développement durable - Coordonnateur de la SQAP et spécialiste sur les aires protégées. (418) 521-3907 poste 4786 et vincent.gerardin@menv.gouv.qc.ca

4. François Brassard – Ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique et du développement durable - Groupe de concertation et d'interventions sur les aires protégées. (418) 521-3907 poste 4835 et francois.brassard@menv.gouv.qc.ca

5. Louise Gratton – Coordonnatrice des plans écorégionaux, Conservation de la Nature Québec (450) 242-3555 et wind@granby.net

6. Luc Foisy – Conseiller principal à la gestion des écosystèmes, service de la conservation des écosystèmes - Parcs Canada (Québec). (418) 649-8247 et luc.foisy@pc.gc.ca

7. Gaétanne Tardif – Responsable de l'éducation - Société de la faune et des parcs du Québec, direction de la planification des parcs. (418) 521-3935, poste 7097 et gaetane.tardif@fapaq.gouv.qc.ca

8. Pierre Dupuy – FAPAQ des Laurentides (ancien biologiste en chef du parc du Mont-Tremblant). 688-2050 poste 239 et pierre.dupuy@fapaq.gouv.qc.ca

Faune terrestre

9. Réhaume Courtois – Société de la faune et des parcs du Québec, spécialiste du caribou des bois et gestion forêt-faune. (418) 521-3955 poste 4394 et rehaume.courtois@fapaq.gouv.qc.ca

10. Louis Lesage – Coordonnateur – travaux forestiers et fauniques du Conseil de la Nation Huronne-Wendat. (418) 843-3767 et louis.lesage@cnhw.qc.ca

Oiseaux

11. Jean-Luc Desgranges – Service canadien de la faune, Environnement Canada, spécialiste des oiseaux. jean-luc.desgranges@ec.gc.ca

Flore

12. Kim Marineau (botaniste) vermette.f@sympatico.ca

*Espèces menacées
(faune et flore)*

13. Michel Lepage – Coordonnateur espèces menacées, Société de la faune et des parcs du Québec. (418) 521-3875 poste 4479 et michel.lepage@fapaq.gouv.qc.ca

*Table de concertation et
d'harmonisation*

14. Jean-Guy Gaudette – Familier aux exercices des tables d'harmonisation d'aires protégées au Québec, représentant du comité de conservation des collines montérégiennes (CCCM) et jeanguy.gaudette@sympatico.ca

CRITÈRES PRIORISÉS SELON LE COMITÉ AVISEUR

En ordre d'importance selon « l'exercice de consultation » du *Comité avisé*

1. La représentativité
2. La superficie moyenne
3. L'intégrité écologique
4. La quantité d'informations
5. L'agencement spatial
6. L'intégration régionale
7. L'isolement et la fragmentation

Questions prédominantes ?

En premier lieu, étudier à fond les potentiels de conservation des composantes intégrantes des aires protégées ciblées (étude spécifique à la zone visée et comparatif se limitant au niveau local et à la limite régionale).

En second, réaliser des études comparatives au niveau provincial, à combien de paramètres ou de variables doit-on se limiter pour bien comprendre les effets en cours. De plus quelles variables comparatives sont intéressantes à étudier et lesquelles devraient rester fixes ? Bref, réaliser une étude plus spécifique ou plus large, multicritère, à analyser, peut être tenter les deux hypothèses.

ANALYSE DES CRITÈRES PAR LE COMITÉ AVISEUR

1) La représentativité : très clairement le critère largement prédominant quant à l'instauration d'un réseau d'aires protégées, quand à leur rôle même, de zone de protection de l'ensemble de la diversité biologique du Québec.

Sélectionner sept aires protégées : minimalement de cinq provinces naturelles distinctes – nous utiliserons les provinces naturelles et non les grandes zones de végétation (toundra, pessière, sapinière, forêt feuillue, etc.) car la SQAP et le *Cadre de référence écologique* du MENV utilise cette nouvelle désignation, qui est plus spécifique et précise.

Il existe 13 provinces naturelles au Québec, par contre seulement 10 de celles-ci possèdent des aires protégées, lesquelles devrions-nous favoriser ? Voir selon les critères subséquents, plus particulièrement le critère d'intégrité écologique, travaillons-nous uniquement avec les parcs québécois ou non ? À voir.

2) La superficie moyenne : critère aussi très relevé, variable en relation aux types d'écosystèmes ciblés ? Étude comparative très pertinente et aisément réalisable, définir minimalement trois classes de superficies différentes : petit (0-75 km²), moyen (75-600 km²) et grand (600 km² et plus).

Exemple de répartition : 2 petits (plus de stress à envisager), 3 moyens et 2 grands.

3) L'intégrité écologique : travailler seulement avec les parcs québécois ou réaliser des études sur les cinq classes UICN différentes présentes au Québec ? Non se concentrer plus spécifiquement sur les parcs nationaux du Québec de classe UICN II, sinon des classes I à III

(zones qui excluent l'exploitation industrielle et qui se limitent à moins de 1 % des superficies protégées au Québec. Alors retenir 4 parcs, 2 réserves écologiques et 1 aire protégée de classe III, à analyser.

4) La quantité d'informations : critère impératif à toute la démarche, donc retirer de cette liste et mettre en premier plan, comme un indispensable à la réalisation de l'étude même.

5) L'agencement spatial : étude cartographique à réaliser; sélectionner des aires protégées fragmentées sans interaction continue et autres avec des contacts possibles (ZEC, pourvoies et autres zones forestières) – intégration des corridors forestiers et de zones satellites avec des noyaux principaux qui sont les aires protégées visées.

Intégrer dans cette analyse les idées, de fragmentation, isolement...

6) Intégration régionale : variable libre, à étudier sa réalité dans les divers cadres sélectionnés, deviendra une variable explicative des différentes variantes obtenues des capacités obtenues face à la conservation des milieux retenus.

RÉSUMÉ

Sept aires protégées à retenir au Québec

1^{er} critère retenu - Représentativité

- 5 provinces naturelles différentes sur un total de 10, puisque les provinces naturelles G, H et I n'ont aucune aire protégée.

2^e critère retenu – Superficie moyenne

- 3 petites (0- 75 km²),
- 2 moyennes (75 – 600 km²)
- 2 grandes (600 km² et plus)

3^e critère retenu - Intégrité écologique

(à analyser)

- 7 parcs québécois
- ou
- 4 parcs québécois
- 2 réserves écologiques
- 1 aire protégée de classe UICN III

4^e critère retenu - Agencement spatial

- 4 aires protégées avec zones périphériques conciliables – vertes
- 3 aires protégées en milieu clos, sans continuité écologique

Premier choix défini avant le processus : le parc national du Mont-Orford, en raison des démarches déjà entreprises par l'UQCN en concertation avec les gens de l'aire protégée.

ANNEXE 2 — CHOIX FINAL DES AIRES PROTÉGÉES RETENUES POUR LA RÉALISATION DU PROJET

No	Aire protégée retenue	Pression périphérique préoccupante projetée	Superficie (km ²)	Province naturelle	Catégorie (UICN)
1	Parc national du Mont-Orford (PNMO)	Exploitation forestière en terres privées et urbanisation	58,37	A	2
2	Parc national de la Jacques-Cartier (PNJC)	Exploitation forestière, protection du loup gris et route 175	670,6	C	2
3	Parc national du Bic (PNB)	Contamination de l'eau par l'agriculture et route 132	33,2	X	2
4	Parc national du Canada Forillon (PNCF)	Exploitation forestière, faune à grand domaine vital et route 197	244,8	A	2
5	Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan (RAPA)	Exploitation forestière et contamination de l'eau	276,6	D	3
6	Habitat faunique du caribou, limitrophe au Parc national de la Gaspésie (PNG)	Exploitation forestière et protection du caribou de la Gaspésie	116,4	A	6

ANNEXE 3 — QUESTIONNAIRE SUR LES PRESSIONS PÉRIPHÉRIQUES EXERCÉES SUR LES AIRES PROTÉGÉES AU QUÉBEC

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Aire protégée ciblée :

Répondant :

Date :

SVP, indiquer le temps que vous aurez consacré pour remplir le questionnaire (pour fins statistiques).

minutes

MERCI ! :

COORDONNÉES AU BUREAU

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

LIEN AVEC L'AIRE PROTÉGÉE

Quel est votre lien avec l'aire protégée ici étudiée et ses terrains voisins (gestionnaire de parc, agriculteur, chasseur, propriétaire résident, etc.) ?

QUESTIONS

1. Selon vous, qui sont les principaux *acteurs* et *utilisateurs* (par exemple, la municipalité, les agriculteurs, les villégiateurs, etc.) en périphérie de l'aire protégée étudiée et quelles sont leurs *activités* ?

Pouvez-vous localiser les types d'activités sur la carte suivante ?

- 2.** Au regard des **activités humaines** identifiées à la Question 1, pouvez-vous expliquer brièvement quels sont, selon vous, **leurs effets** sur la biodiversité* de l'aire protégée et des zones périphériques ?

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

- 3.** Comment qualifieriez-vous *l'importance des effets* (positif et/ou négatif) des **ACTIVITÉS HUMAINES** suivantes (toujours en provenance des terrains voisins) sur la biodiversité de l'aire protégée étudiée ?

- a. Sur une échelle de 1 à 4 (4 étant la valeur maximale), quelle est *l'importance du DÉVELOPPEMENT PÉRIPHÉRIQUE* de l'aire protégée (infrastructures multiples; bâtiments de service, centres d'hébergement, restaurants, routes internes et externes, urbanisation, agriculture, etc.) ?

(**COCHEZ** la valeur attribuée)

1. Sans effet
2. *Peu d'effet*
3. *Effet important*
4. *Effet très important*
5. Ne s'applique pas / inconnu

* Définition de la biodiversité : variété des organismes vivants, allant des gènes et des espèces, aux communautés, aux écosystèmes, aux fonctions et aux processus. Tirée du Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. 2000.

Veillez **expliquer** quels sont, selon vous, les **principaux effets du DÉVELOPPEMENT PÉRIPHÉRIQUE** sur l'aire protégée étudiée ?

- b. Sur une échelle de 1 à 4 (4 étant la valeur maximale), quelle est ***l'importance de l'exploitation forestière*** en périphérie de l'aire protégée ? – **EN FORÊT PUBLIQUE**

(**COCHEZ** la valeur attribuée)

- 1. Sans effet
- 2. ***Peu d'effet***
- 3. ***Effet important***
- 4. ***Effet très important***
- 5. Ne s'applique pas / inconnu

- c. Sur une échelle de 1 à 4 (4 étant la valeur maximale), quelle est ***l'importance de l'exploitation forestière*** en périphérie de l'aire protégée ? – **EN FORÊT PRIVÉE**

(**COCHEZ** la valeur attribuée)

- 1. Sans effet
- 2. ***Peu d'effet***
- 3. ***Effet important***
- 4. ***Effet très important***
- 5. Ne s'applique pas / inconnu

Veillez **expliquer** quels sont, selon vous, les **principaux effets de l'EXPLOITATION FORESTIÈRE** sur l'aire protégée étudiée ?

d. Sur une échelle de 1 à 4 (4 étant la valeur maximale), quelle est **l'importance de la chasse, du trappage et du type de gestion de la faune** sur les espèces à grand domaine vital ?

— **Le LOUP** (si présent dans l'aire protégée étudiée)

(**COCHEZ** la valeur attribuée)

1. Sans effet

2. **Peu d'effet**

3. **Effet important**

4. **Effet très important**

5. Ne s'applique pas / inconnu

Veillez **expliquer** quels sont, selon vous, les **principaux effets de la chasse, du trappage et du type de gestion de la faune** sur le **LOUP** et l'aire protégée étudiée ?

- e. Sur une échelle de 1 à 4 (4 étant la valeur maximale), quelle est ***l'importance de la chasse, du trappage et du type de gestion de la faune*** sur les espèces à grand domaine vital ?

– ***Le CARIBOU*** (si présent dans l'aire protégée étudiée)

(***COCHEZ*** la valeur attribuée)

1. Sans effet
2. ***Peu d'effet***
3. ***Effet important***
4. ***Effet très important***
5. Ne s'applique pas / inconnu

Veuillez ***expliquer*** quels sont, selon vous, les ***principaux effets de la chasse, du trappage et du type de gestion de la faune*** sur le ***CARIBOU*** et l'aire protégée étudiée ?

Veuillez ***expliquer*** quels sont, selon vous, les ***principaux effets de la chasse, du trappage et du type de gestion de la faune*** sur les ***AUTRES ESPÈCES ANIMALES À GRAND DOMAINE VITAL*** (orignal, cerf de Virginie, lynx, coyote, ours noir, renard, etc.) ?

- f. Sur une échelle de 1 à 4 (4 étant la valeur maximale), quelle est ***l'importance de modification des caractéristiques de l'eau*** pénétrant les limites d'une aire protégée (en raison des activités réalisées dans les zones périphériques, par exemple, l'agriculture, l'exploitation forestière, les infrastructures routières, etc.)

(***COCHEZ*** la valeur attribuée)

1. Sans effet

2. ***Peu d'effet***

3. ***Effet important***

4. ***Effet très important***

5. Ne s'applique pas / inconnu

Veillez ***expliquer*** quels sont, selon vous, les ***principaux effets de la modification des caractéristiques de l'eau*** sur l'aire protégée étudiée) ?

4. Quels **avantages** et/ou **inconvénients** personnels associez-vous à la présence de l'aire protégée ?

AVANTAGES

INCONVÉNIENTS

5. Sur le plan du **développement social et économique**(emploi, tourisme, hébergement, etc.), quelle est l'influence, selon vous, de la présence de l'aire protégée localement et régionalement ?

- 6.** Selon vous, *quel rôle* les aires protégées remplissent-elles au Québec ? *Pour qui et pourquoi* protégeons-nous ces territoires ?

RÔLE
POUR QUI et POURQUOI

- 7.** *Identifiez les forces et faiblesses de la gestion actuelle* de l'aire protégée en relation aux trois points suivants : a) la conservation et la protection de la biodiversité, b) l'éducation et c) l'accessibilité au territoire ?

CONSERVATION ET PROTECTION
ÉDUCATION

ACCESSIBILITÉ

8. À votre avis, comment peut-on ***concilier et harmoniser les concepts de conservation*** de l'aire protégée avec les autres types d'activités exercées dans les zones périphériques (agriculture, exploitation forestière, développement domiciliaire, etc.) ?

9. Selon vous, les **problèmes en relation avec l'intégration régionale** (défi de concilier les différents types d'usage d'un territoire), par exemple, des activités de protection de certaines espèces animales dans l'aire protégée étudiée, **sont-ils actuellement abordés face à la chasse dans les zones périphériques ? Existe-t-il un processus d'échange et de consultation** (table de discussion et autres). Si oui, comment êtes-vous impliqué et représenté à l'intérieur de ces groupes ?

- 10.** *Dans le futur, quels seraient pour vous les mécanismes et outils à maintenir, sinon à développer* afin de diminuer les conflits pouvant exister entre les activités humaines exercées dans les zones périphériques et la mission de conservation de l'aire protégée ?

POUR TOUT AUTRE COMMENTAIRE

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION !

ANNEXE 4 — MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ DE SUIVI DU PROJET UQCN-PAPE SUR LES PRESSIONS PÉRIPHÉRIQUES

Équipe interne de l'UQCN

Charles-Antoine Drolet et Jean-Éric Turcotte

Équipe agrandie de l'UQCN et spécialistes externes

Forêt

1. Louis Bélanger – Département des sciences du bois et de la forêt, Université Laval. Gestion intégrée des ressources forestières. (418) 656-2131 poste 2233 et louis.belanger@sbf.ulaval.ca

Aires protégées

2. Vincent Gérardin – Ministère de l'Environnement du Québec, Direction du patrimoine écologique et du développement durable - Coordonnateur de la SQAP et spécialiste sur les aires protégées. (418) 521-3907 poste 4786 et vincent.gerardin@menv.gouv.qc.ca

3. Luc Foisy – Conseiller principal à la gestion des écosystèmes, service de la conservation des écosystèmes - Parcs Canada (Québec). (418) 649-8247 et luc.foisy@pc.gc.ca

4. Gaétanne Tardif – Responsable de l'éducation - Société de la faune et des parcs du Québec, direction de la planification des parcs. (418) 521-3935, poste 7097 et gaetane.tardif@fapaq.gouv.qc.ca

5. Denise Mondou – Responsable conservation et éducation de Parcs Québec au niveau provincial. (418) 380-5875 poste 2254 et mondou.denise@sepaq.com

Faune terrestre

6. Réhaume Courtois – Société de la faune et des parcs du Québec, spécialiste du caribou des bois et gestion forêt-faune. (418) 521-3955 poste 4394 et rehaume.courtois@fapaq.gouv.qc.ca

7. Louis Lesage – Coordonnateur des travaux forestiers et fauniques du Conseil de la Nation Huronne-Wendat. (418) 843-3767 et louis.lesage@cnhw.qc.ca

Oiseaux

8. Jean-Luc Desgranges - Service canadien de la faune, Environnement Canada, spécialiste des oiseaux.
jean-luc.desgranges@ec.gc.ca

ANNEXE 5 — MEMBRES DU COMITÉ DE RELECTURE

CORRECTIONS EXTERNES

A. NIVEAU RÉGIONAL : 11 PERSONNES

- Parc national de la Jacques-Cartier (PNJC)
Nancy Bolduc, directrice du PNJC, Parcs Québec
- Parc national du Mont-Orford (PNMO)
Pierre Dépelteau, directeur du PNMO, Parcs Québec
- Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan (RAPA)
Rodolph Balej, chargé de projet, ministère de l'Environnement du Québec.
- Parc national du Canada Forillon (PNCF)
Jean Guy Chavarie, garde en chef, PNCF, Serge Brodeur, garde-parc - responsable Flore, PNCF, Denis Comeau, garde-parc - responsable Faune, PNCF et Sylvain Fortin, directeur du Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne (CDDFG).
- Parc national du Bic (PNB)
Herven Holmes, directeur PNB, Parcs Québec et Marlène Dionne, responsable conservation et éducation, PNB, Parcs Québec.
- Parc national de la Gaspésie (PNG)
François Boulanger, directeur PNG, Parcs Québec et Claude Isabel, responsable conservation et éducation, PNG, Parcs Québec.

B. NIVEAU NATIONAL : 9 PERSONNES

- COMITÉ DE SUIVI et autres intervenants...
- Parcs Québec
Denise Mondou, coordonnatrice à la conservation et à l'éducation, Parcs Québec et Paule Bussièrès, adjointe au vice-président exploitation, Parcs Québec
- Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs (MRNFP) - direction Parcs
Gaétanne Tardif, responsable de l'éducation, Guy LeRouzès, chargé de projet PNJC, Raymond Cournoyer, chargée de projet PNMO et Raymonde Pommerleau, chargée de projet PNB
- Conseil de la Nation huronne Wendat
Louis Lesage, coordonnateur travaux forestiers et fauniques

- UQCN
Charles-Antoine Drolet, responsable de la commission Biodiversité
- Parcs Canada
Luc Foisy, conseiller principal à la gestion des écosystèmes
- Service Canadien de la Faune - Environnement Canada
Jean-Luc Desgranges, chercheur à la biodiversité
- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP - direction Faune)
Réhaume Courtois, chercheur
- Ministère de l'Environnement du Québec
Vincent Gérardin, coordonnateur de la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP)

CORRECTIONS INTERNES

- UQCN : Janouk Murdock et Charles-Antoine Drolet.

ANNEXE 6 — ÉCHÉANCIER DU PROJET DANS SON ENSEMBLE

ÉTAPE 1

Sélection de cinq à dix aires protégées au Québec en association avec leurs zones limitrophes.

		1 an												1,5 an											
		2003										2004												2005	
Sous-étape	Statut	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01		
A. Montage d'une banque d'informations préliminaires au sujet des aires protégées au Québec et détermination des joueurs clés pour la récolte de documentation (MRN, FAPAQ, MENV, SQAP, etc.)	réalisé	X	X	X																					
B. Lecture intensive de diverses sources d'informations disponibles sur le sujet des aires protégées au Québec (livres, revues, Internet, photos, cartes, etc.).	réalisé	X	X	X	...																				
C. Précision et redéfinition si nécessaire de l'approche méthodologique.	réalisé			X	X																				
D. Détermination des divers critères de sélection possibles (biodiversité, intégrité, superficie, etc.), pour la définition des aires protégées à retenir.	réalisé			X	X																				

1
an

1,5
an

		2003										2004												2005
Sous-étape	Statut	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	
E. Validation et approbation des critères de sélection retenus et de la démarche méthodologique (par l'intermédiaire de l'équipe interne et par la mise en place d'un comité aviseur, intégrant des experts extérieurs reliés au sujet).	réalisé			X	X																			
F. Identification des cinq à six critères à prioriser quant à la sélection des aires protégées à cibler pour la présente étude.	réalisé				X	X																		
G. Définition et identification des personnes ressources (internes et externes) qui seront pertinentes pour la validation, le suivi et l'aide continue dès l'initiation jusqu'à la fin du projet PAPE (expertises forestières, fauniques, en biodiversité, etc.).	réalisé				X	X																		
H. Partenariat à instaurer avec les gestionnaires des aires protégées, par exemple, pour les parcs nationaux québécois, la SEPAQ et les gens de la planification, la FAPAQ direction parcs Québec.	réalisé et en continu				X	X	X	X	X															

ÉTAPE 2

Acquisition de connaissances et synthèse

		1 an												1,5 an											
		2003										2004												2005	
Sous-étape	Statut	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01		
Rédaction du rapport d'étape du projet.	Réalisé - envoi le 17 décembre									X															
A. Pour chacune des aires protégées retenues, récolte et étude approfondie des sources d'informations disponibles sur la caractérisation de ces milieux et de leurs zones avoisinantes.	réalisé						X	X	X	X	X	X	X												
B. Consolidation et précision de l'approche méthodologique, la planification stratégique pour le point précédent.	réalisé											X	X												
C. Élaboration et présentation des problématiques spécifiques étudiées	réalisé												X	X											
D. Synthèse de l'information scientifique recueillie pour établir un portrait général des pressions périphériques étudiées pour chaque aire protégée - précision documentaire des problématiques retenues.	réalisé														X	X	X	X	X	X	X	X			
E. Préparation du questionnaire type	réalisé													X	X	X	X	X							
F. Entrevues à réaliser avec les gestionnaires des aires protégées étudiées	réalisé										X	X	X	X											

ÉTAPE 3

Analyse des connaissances

Sous-étape	Statut	2003												2004												2005
		04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04
A. Intégration et appui aux démarches consultatives de 2 tables d'harmonisation (<i>le parc de la Jacques-Cartier et le parc du Mont-Orford</i>)	Réalisé											X	X	X	X	X	X	X								
B. Présentation du projet et remise du questionnaire-type aux 5 autres aires protégées étudiées (par l'intermédiaire des tables d'harmonisation si existante). Remplir le questionnaire format papier et synthèse des réponses obtenues.	Réalisé															X	X	X	X							
C. Réalisation de 2 tables de discussion élargie pour les 2 parcs témoins, pnJC et pnMO à la suite du travail des groupes FOCUS et synthèse des commentaires ressortis.	Réalisé en partie, et participation au BAPE...																		X	X	X	X	X			
D. Définition et reconnaissance des principales forces et faiblesses des capacités de préservation réelles qu'offrent chacune des aires protégées étudiées et identification en conséquence, des éléments correctifs à proposer pour le maintien de la biodiversité des zones ciblées.	Réalisé																X	X	X	X	X	X	X	X		

ÉTAPE 4

Proposition de solutions et alternatives

		1 an										1,5 an											
		2003										2004										2005	
Sous-étape	Statut	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01
A. Validation et mise en place (par concertation) des mesures correctives ciblées par l'intermédiaire de propositions réglementaires.	Réalisé																	X	X	X	X	X	X
B. Suivi de la démarche consultative dans le cadre de l'assistance aux tables d'harmonisation des aires protégées ciblées.	Réalisé																	X	X	X	X	X	X
C. Rédaction du rapport final pour l'équipe du PAPE du ministère de l'Environnement du Québec.	Dépôt fin mars 2005																				X	X	X

ÉTAPE 5

		1 an										1,5 an											
		2003										2004										2005	
Sous-étape	Statut	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01
Analyse, interprétation et rédaction sur l'étude des principaux constats au fait du suivi des activités des tables d'harmonisation des aires protégées ciblées quant au processus de l'intégration régionale.	Réalisé à l'interne																			X	X	X	X

ANNEXE 7 — RAPPORT FINANCIER FINAL AU 31 MARS 2005

Voir page suivante.